

TABLE DES MATIÈRES

"L'Africain" n° 256, octobre-novembre 2012

Page

1 Éditorial E. VAN SEVENANT

ÉCONOMIE ET DÉVELOPPEMENT

1 Journée de sensibilisation sur la migration et le codéveloppement H. KAMANDE N.

3 PHOTOS

CULTURE ET SOCIÉTÉ

5 L'aujourd'hui du deuxième synode africain P. POUCOUTA

7 Hommage à la revue "L'Africain" TEDANGA I.B.

8 Appel à témoignages La Rédaction

9 Fondation Père Everard

11 Paul OTLET et Paul PANDA : un dialogue fécond A. TSHITUNGU K.

16 Lecture critique de "Li Ngala nouvelle écriture ..." TEDANGA I.B.

PERSPECTIVES ET POLITIQUE

22 Burundi : comment sortir des génocides et des conflits J. NTAMAHUNGIRO

33 Pourquoi commémorer ? D. NAHIMANA

À TRAVERS LIVRES ET REVUES

34 M.J. DUGUÉ et al., Appuyer les organisations de producteurs E. VAN SEVENANT

35 J.-B. MURAIRI MITIMA, Le festin des vautours J.-B. MURAIRI M.

37 In memoriam : le Père G. DEFOUR (1913-2012) J. VLEUGELS

39 PHOTOS

Page 2 de la couverture : présentation de "L'Africain"

Page 3 de la couverture : mots croisés n° 276 V. SORETTI

"L'Africain" : éd. responsable : Eddy VAN SEVENANT, dir. du C.A.C.E.A.C. Asbl, Michel Hakizimana, secrétaire de rédaction, rue Léon Bernus 7, 6000 Charleroi, Tél. ++ 32 (0)71 31 31 86. Fax : ++ 32 (0)71 31 31 84
E-mail : caceac@swing.be ; site internet : www.caceac.be

Comité de rédaction : Antwerpen : G. Muheme Bagalwa ; Bruxelles : Valérien Mudoy, Camille Tedanga Ipota ;
Liège : J.C. Mputu ; Louvain-la-Neuve : Sabine Kakunga ; Namur : Tite Kubushishi, Eustache Niyitugabira.

Allemagne : Shungu M. Tundanonga-Dikunda, e-mail : Tunda.nonga@t-online.de

France : Anicet Mobe Fansiama

RD Congo : Jean-Pierre Mbwebwa Kalala et François Budim'bani Yambu, FCK. B.P. 1534, Kinshasa.

Avec la nouvelle année académique 2012-2013 commence la 51^{ème} année. Tous les abonnements sont à renouveler.

abonnement ordinaire : Belgique : 15 €
Europe : 22 €
reste du monde : 25 €

abonnement de soutien : 25 €

payables au CCP BE05 0001 1788 1975 (BIC BPOTBEB1xxx) du C.A.C.E.A.C. Asbl, Charleroi (Belgique) ou par mandat postal international (si par chèque bancaire, ajouter les frais).

Les articles n'engagent que leurs auteurs.

Cette revue est publiée avec le soutien de la DGD.

Éditorial

Dans le numéro précédent de notre revue, nous avons fait appel aux témoignages de nos auteurs, lecteurs et sympathisants, à l'occasion du cinquantenaire de "L'Africain". Le Dr. TEDANGA IPOTA BEMBELA, un de nos plus fidèles chroniqueurs, nous a fourni une première réaction et vous pourrez la trouver dans cette édition. D'autres suivront très probablement et nous nous ferons un devoir d'en publier un maximum.

En page de couverture, nous avons choisi de mettre en exergue Madame NKOSAZANA DLAMINI-ZUMA, première femme à être élue à la tête de la Commission de l'Union Africaine et qui succède ainsi à Jean PING. Elle est sud-africaine et ancienne Ministre des Affaires Étrangères. Sa nomination est un témoignage de plus de l'importance et de la place des femmes dans la politique africaine en général : après la Présidence du Libéria, celle récente du Malawi et la nomination d'une gambienne au poste crucial de Présidente de la Cour internationale de Justice. Les femmes d'Afrique ont longtemps été tenues à l'écart des rênes du pouvoir, cela change et c'est très bien ainsi, nous tenions à le souligner.

Cette année 2012 voit également trois pays africains fêter leur cinquantenaire d'indépendance. Il s'agit, vous le savez probablement, de l'Algérie, du Rwanda et du Burundi pour lequel nous publions à l'intérieur deux témoignages intéressants. Il est curieux de constater pour le Rwanda et pour le Burundi combien un même événement, l'indépendance, peut être lu de manière différente sur place. En effet, au Rwanda, les Belges n'étaient pas les bienvenus pour les festivités, alors que le Burundi a accueilli favorablement la venue du couple princier Philippe et Mathilde. Car contrairement à son voisin, ce dernier pays n'attribue pas aux Belges les difficultés ethniques entre Hutus et Tutsis. Pourquoi donc cette lecture différente de l'Histoire alors que la politique belge fut pareille des deux côtés ? Les spécialistes nous fourniront sans doute les bonnes explications.

Je terminerai cet éditorial en rappelant la mémoire du Révérend Père Georges DEFOUR, Missionnaire d'Afrique (Père Blanc), récemment décédé et qui œuvra en RD Congo de 1946 à 2007. Il fonda le mouvement Xavéri et fut co-fondateur de l'Institut de développement rural de Bukavu. Ce grand serviteur de l'Afrique méritait bien que son portrait figure en seconde page de "L'Africain" et nous voulons lui rendre ainsi un hommage largement mérité.

E. VAN SEVENANT

ÉCONOMIE ET DÉVELOPPEMENT

Journée de sensibilisation sur la migration, le co-développement et les objectifs du millénaire pour le développement (OMD) **Wavre, samedi 5 mai 2012**

Cette journée de sensibilisation, organisée à l'initiative de l'asbl Yambi Africa Belgique, en collaboration avec Infodev, Solimambe, Nouveau Regard, A.B.E.C, Kira Ruhuma et Masuwa asbl,

s'inscrivait dans le cadre des Assises de la Coopération belge.

Le thème du jour était : "**Agir pour la santé : une responsabilité partagée**".

Plusieurs orateurs se sont succédé à la tribune de 10h45 à 13h30 pour développer les sous-thèmes de la journée et apporter des témoignages liés à leurs activités sur le terrain. En marge de cette rencontre, il a été organisé une exposition de photos, un concert et un buffet africain dont les bénéfices seront versés au financement de certains projets.

Déroulement de la journée

Après avoir souhaité la bienvenue aux participants et aux organisations, le modérateur du jour, M. H. KAMANDE NZUZI, a introduit Mme M.-Th. NDUMBA, Coordinatrice de l'asbl Yambi Africa Belgique pour son mot de circonstance. Mme M.-Th. NDUMBA a saisi cette occasion pour présenter son asbl et renouveler son souhait d'œuvrer davantage en faveur du co-développement avec tous les partenaires animés de bonne volonté. Elle a rappelé le chemin parcouru et les nouveaux défis qui attendent Yambi Africa Belgique dans le cadre de ses activités.

L'exposé introductif

M. Ch. MICHEL, Bourgmestre de Wavre, étant empêché, c'est sa représentante, Mme A. MASSON, Échevine de la Coopération au Développement et des Finances, qui s'est chargée de transmettre les encouragements de la Ville de Wavre et de son maire, tout en rappelant son attachement au co-développement, véritable outil de coopération efficace entre les peuples et facteur de développement. Elle a salué également le courage des femmes qui s'impliquent dans des actions de développement en réponse à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le développement, tout en faisant un lien avec la fête des mères.

Les objectifs de la journée

Mme F. MUKAZI, membre de l'asbl Yambi Africa Belgique, a rappelé les objectifs de la conférence ainsi que les résultats attendus afin que se développent de nouvelles synergies entre les

organisations présentes. Elle a en outre insisté sur la nécessité de prendre conscience de l'importance du secteur de la santé dans la quête des populations vers le bien-être social.

Les Conférenciers

M. A. YENGA, chargé de Projet au CGMD, a abordé la question de la migration et du co-développement en ces termes : "Quel cadre et quels outils d'appui financier ?". Son exposé a tourné autour de la nécessité de bien connaître le cadre institutionnel belge ainsi que les différents niveaux de pouvoir que sont le Fédéral, le Régional et le Local avant de se lancer dans l'élaboration d'un projet ou la recherche du financement qui en découle car chacun de ces niveaux possède son propre mode de fonctionnement.

En effet, selon lui, le manque de professionnalisme de certaines associations et autres organismes ainsi que l'absence de pré-requis entament bien souvent la crédibilité de ces derniers vis-à-vis des pouvoirs subsidiaires qui sont de plus en plus exigeants s'agissant des cahiers des charges. Il a par ailleurs attiré l'attention du public sur l'utilité de pouvoir suivre des formations orientées vers la conception et l'élaboration des projets afin de maximiser de manière optimale les chances de trouver les bons partenaires. M. A. YENGA a également insisté sur les différences d'approches des niveaux de pouvoir en Belgique face aux projets en distinguant **les projets de cohésion destinés à la diaspora présente dans le pays d'accueil qu'est la Belgique et les projets de co-développement orientés vers l'extérieur et destinés plus spécifiquement aux pays d'origine.**

Mme S. BOELTKEN, Responsable du Programme MIDA Grands Lacs en Belgique/ Bruxelles, a développé le sous-thème : "Quelle contribution des experts de la diaspora dans l'effort de la réalisation des OMD en matière de santé ?".

Dans sa présentation, Mme BOELTKEN a rappelé que l'objectif du Programme MIDA est le renforcement des capacités des institutions locales de trois pays, à savoir la RD Congo, le Rwanda et le Burundi grâce à la mobilisation des ressources des diasporas de la région des Grands Lacs installées en Europe (UE + Suisse). Les institutions bénéficiaires sont des structures publiques ou privées (ONGD), basées dans ces trois pays-cibles qui agissent pour le développement national dans les secteurs de l'éducation, de la santé et du développement rural : universités, hôpitaux, centres de formation professionnelle, associations, laboratoires, etc. L'oratrice du jour a également précisé que les institutions de ces pays font appel au programme MIDA pour renforcer les capacités de leur personnel en l'absence d'expertise disponible localement et pour mieux accomplir leur mission au service de la population burundaise, congolaise et rwandaise. Mme BOELTKEN a également passé en revue les quatre phases du programme MIDA tout en dressant un bilan d'activités résumé dans un petit film de 10 minutes qui a été projeté à l'attention des participants.

Tout en insistant sur les domaines d'interventions du programme MIDA ainsi que sur le rôle de l'Organisation Internationale des Migrations (OIM), elle a lancé un appel aux membres qualifiés de la diaspora burundaise, congolaise et rwandaise installées en Europe ou à l'extérieur et qui souhaitent mettre leurs ressources intellectuelles ou financières au profit du développement de la région des grands lacs.

Dr B. KUNZI NTOTO, Coordinateur de l'association Solimambe, a planché sur le thème : "Agir pour la santé : une responsabilité partagée. Qu'en est-il du niveau global de la santé au Nord et au Sud (cas du Congo) au regard des OMD ?".

Le conférencier a commencé par circonscrire son sujet dans le cadre de la définition de la santé de l'OMS, approche

globale. Puis, il a déploré le manque d'efforts des pouvoirs publics en RD Congo pour assainir l'environnement et proposer des solutions efficaces susceptibles d'améliorer le cadre de vie des populations. Selon lui, la vulnérabilité face à certaines maladies est directement liée à l'hygiène qui laisse à désirer dans de nombreuses zones d'habitations. Il a essayé de démontrer que l'éducation était un facteur déterminant dans la prise en compte des maladies, des menaces sanitaires mais surtout dans la capacité à anticiper sur ces fléaux en luttant contre l'insalubrité publique potentiellement dangereuse pour la santé.

Mme M.-Th. NDUMBA, Coordinatrice de l'asbl Yambi Africa Belgique, a témoigné de son expérience sur le terrain en évoquant le "Cas du projet d'éducation à la santé communautaire et de prise en charge des personnes atteintes du diabète dans la ville de Kikwit et ses environs en RD Congo". En sa qualité d'organisatrice de la journée, elle a tenu à rendre hommage au travail abattu sur le terrain pour les hommes et les femmes impliqués dans ce projet. Elle a renouvelé son appel en direction de toutes les meilleures volontés susceptibles de contribuer à la mise en œuvre d'autres projets similaires pour le bien-être des populations locales. Tout en décrivant les difficultés rencontrées sur le terrain, elle a réitéré sa détermination à œuvrer davantage dans l'intérêt bien compris des personnes concernées quels qu'en soient les moyens. Elle a saisi cette occasion pour rendre un hommage au programme MIDA Grands Lacs pour son implication dans la mise en œuvre des projets à venir et tout en se félicitant de l'engagement d'autres associations des migrants ou non sur le terrain. Elle a également remercié le Bourgmestre de la ville de Wavre et son équipe pour l'intérêt qu'ils manifestent vis-à-vis des actions qui sont menées sur le terrain tout en proposant des synergies pour l'avenir.

Mme J. NIJIMBERE a partagé avec le public son expérience de terrain sur le projet "Kira-Ruhuma" au Burundi.

Soucieuse de contribuer au développement de son pays, elle a entrepris d'aider un village en renforçant les capacités de ce dernier avec la gestion communautaire des produits agricoles produits sur place. En proposant une approche traditionnelle de la résolution des problèmes, elle a réussi à offrir un modèle de développement original bénéfique aux villageois.

M. M. DUCAMP, de l'asbl IDAY, a donné son témoignage sur son expérience d'éducation à la santé avec les élèves des écoles de l'Afrique en matière de traitement et de lutte contre la malaria.

Dr E. KAYOLO, Conseillère au CPAS de Wavre et Présidente de l'asbl "Amis des enfants", a présenté ses conclusions sur la problématique de la santé avec notamment l'aspect relatif à la primauté de la santé d'une mère, tout en faisant le lien avec la fête des mères en Belgique. Elle est revenue sur les différentes interventions des conférenciers ainsi que les témoignages de la journée pour tirer quelques enseignements.

Conclusion

Le public a répondu favorablement à ce rendez-vous qui a permis à plusieurs intervenants et organisations de partager et d'échanger leurs points de vue sur la problématique de la santé dans un contexte de co-développement. Plusieurs appels ont été lancés afin que se renforcent certains liens et se créent des synergies nouvelles entre acteurs de terrains. Chacun a fait passer son message en appelant de ses vœux plus d'implication des pouvoirs publics et plus de coopération entre acteurs de développement. Cette journée, qui s'est achevée en musique autour d'un buffet convivial, est une expérience à renouveler car elle permet de se tenir informé des projets en cours, de faire connaître les actions menées sur le terrain et de favoriser des rapprochements entre associations ou organisations actives au sein de la diaspora africaine de Belgique.

Commencée à 10h00, cette journée s'est terminée à 17h30.

Henri KAMANDE NZUZI
Fait à Bruxelles, le 9 mai 2012

CULTURE ET SOCIÉTÉ

L'aujourd'hui du deuxième synode Africain

NDLR : le 8 juin 2012 à Louvain-la-Neuve, le Centre Vincent Lebbe a organisé une journée d'études sur le thème : "L'église et l'avenir de l'Afrique. Autour du 2^{ème} synode africain." Parmi les intervenants, Dr P. POUICOUTA, Professeur à l'Université de Yaoundé et Professeur invité à l'UCL. Nous reprenons ci-dessous un résumé de son exposé.

Quel est l'aujourd'hui du deuxième synode africain¹ ?
Publiée en novembre 2011 à Ouidah au Bénin, l'exhortation post-synodale a pour titre *Africae Munus*. Nous pouvons en retenir trois idées-force : l'engagement, le témoignage et l'invitation à marcher.

¹ NDLR : le 2^{ème} synode africain s'est tenu à Rome, du 4 au 25 octobre 2009. On peut lire à ce sujet un texte du même auteur dans "L'Africain" n° 242, décembre 2009-janvier 2010, pp. 11-13.

La force de l'engagement

Même si le genre littéraire *d'Africae Munus* est bien différent de celui du *Message et des Propositions*, on y trouve martelées les mêmes exigences à l'engagement au service de la réconciliation en Afrique. En ce sens, l'exhortation est un véritable hymne à l'engagement au service de la réconciliation en Afrique (*Africae Munus*, 1).

En effet, la conversion doit se traduire par une mobilisation responsable des fils et filles du continent pour sortir l'Afrique du cercle vicieux de l'injustice et des haines fratricides. À la suite des Pères synodaux, l'Exhortation post-synodale presse les chrétiens d'Afrique à réentendre la Parole de Jésus au paralytique : "Afrique, lève-toi et marche"(Jn 5, 8) (*Africae Munus*, 147-149).

S'inspirant des prophètes comme Jérémie et Ézéchiël, *Africae Munus* a raison de rappeler que la réconciliation, la justice et la paix commencent dans le cœur de chacun de nous. Mais ce ressourcement conduit à construire des structures justes. Il donne la force non seulement de nommer et de dénoncer l'injustice et la violence, mais encore d'avoir le courage et l'honnêteté de désigner les responsables de cette violence, si l'on veut arrêter le délabrement du tissu social et contribuer à consolider ou à faire germer des structures de justice et de paix (*Africae Munus*, 20).

Cet engagement prophétique concerne toutes les composantes de la société, de la communauté chrétienne, les organes ecclésiaux comme Justice et Paix, les ministres de l'Église prenant la tête du troupeau. Peut-être, est-ce pour cela qu'ils sont cités en premier ? Toujours est-il qu'il s'agit d'un engagement qui exclut la langue de bois. Il doit avoir le courage et l'honnêteté de nommer et de rechercher ceux qui sèment la violence et l'injustice (*Africae Munus*, 21).

La force du témoignage

La deuxième assemblée synodale pour l'Afrique se tenait dans le sillage du synode sur la Parole de Dieu. *Africae Munus* en porte les traces heureuses. Seule la force de l'évangile permet d'entrer véritablement en réconciliation. Pour que celle-ci soit possible, il faut que "sur nos visages et dans nos vies, que la Parole de Dieu prenne vraiment chair !" (*Africae Munus*, 16). En effet, en annonçant la Bonne Nouvelle, les

chrétiens témoignent de la Parole de Dieu comme source de conversion et de réconciliation, confiants dans la puissance transformatrice dans la vie de ceux qui l'accueillent (*Africae Munus*, 17).

Africae Munus porte la tension entre le temporel et le spirituel, entre "l'engagement immédiat et temporel" et "l'évasion possible dans des théories théologiques et spirituelles" (*Africae Munus*, 16). Cette tension se résorbe dans l'herméneutique existentielle du témoignage.

À deux reprises, il y est question du martyr. Le chrétien ne peut accepter la déshumanisation de la personne et la compromission, par peur de l'épreuve ou du martyr (*Africae Munus*, 30). S'engager au service de la réconciliation, c'est accepter d'aller jusqu'au martyr à la suite de Celui qui a donné sa vie pour "rassembler dans l'unité les enfants de Dieu dispersés" (Jn 11, 52).

En somme, pour Benoît XVI, reprenant les paroles fortes des Pères synodaux, la réconciliation, la justice et la paix ne sont possibles que si les chrétiens écrivent l'évangile de l'amour et de la vie en lettres d'engagement et de témoignage quotidiens et, si cela s'impose, en lettres de sang (*Africae Munus*, 34).

Lève-toi et marche

Afrique, lève-toi et marche ! C'est le message final que les Pères du deuxième synode africain adressent aux chrétiens d'Afrique. En choisissant le signe de la guérison du paralytique (Jn 5, 1-18), les Pères entendent arrimer le continent à toute la dynamique de vie dont témoigne le quatrième évangile.

À la suite de Jésus, l'Église est invitée à être attentive à la misère non seulement physique et matérielle, mais aussi intellectuelle, psychologique et spirituelle. Il demande de quitter nos apathies pour marcher sur les chemins d'avenir du continent. Nous apprendrons à découvrir un visage autre de Jésus,

Seigneur de la vie, qui nous dévoile le Père toujours à l'œuvre pour libérer les personnes des carcans physiques, psychologiques, moraux et institutionnels qui tuent. Avec le miraculé qui marche désormais à la suite de Jésus, il faut témoigner, contre vents et marées, de ce combat pour la vie.

De même, en nous invitant au combat, l'exhortation post-synodale *Africae Munus* nous propose

d'entreprendre la marche ecclésiale de la prospection, de l'audace, de l'inventivité et de la responsabilité, aussi bien spirituelle, intellectuelle que socio-politique. En effet, l'ampleur des défis tant au niveau du continent que du monde et de l'Église universelle invite à beaucoup de modestie mais aussi d'audace et de créativité. Pour être "sel de la terre et lumière du monde" (Mt, 5, 13-14), les chrétiens doivent se mettre en marche.

Professeur Paulin POUCOUTA
Institut Catholique de Yaoundé

Hommage à la revue "L'Africain"

Mon histoire personnelle avec *L'Africain* commence fin 1985. Je venais de regagner en catastrophe la Belgique sous la protection de feu le Révérend Père Laurent DAUWE, alors Curé de l'Aumônerie Africaine de Bruxelles. Au Foyer africain sis 75 rue de l'Abbaye à Ixelles (Bruxelles) où résidait le Père Laurent DAUWE, j'ai vite fait la connaissance de Dominique DAL, le Directeur du Foyer Africain qui éditait à l'époque un petit bulletin d'information. Dès après ma première intervention dans ce modeste canard, le Directeur Dominique DAL, bien renseigné par feu le Père Laurent DAUWE, a parlé de moi au Père Jacques DELOOZ s.j., Directeur du CACEAC (Centre d'Assistance Culturelle aux Étudiants Africains de Charleroi).

Un rendez-vous est pris avec le jésuite et, dès le numéro suivant et plus précisément le numéro 126, j'ai publié un premier article intitulé plus complètement "Organologie et musique chez les Mongo de la Moyenne Lokenye au Zaïre". De 1986 à ce jour, j'ai publié plus de 50 articles et j'ai très rapidement intégré le Comité de Rédaction de *L'Africain*.

Grâce à *L'Africain* et à mes excellents rapports avec le Révérend Père Jacques DELOOZ, beaucoup de portes se sont ouvertes en Belgique. J'ai eu de bons

rapports non seulement avec le Père Jacques DELOOZ, mais aussi avec ses confrères qui m'ont fait l'honneur de me recevoir à diner à Charleroi en hommage à mon rôle dans cette revue. Je salue ici l'esprit de tolérance non seulement du Père DELOOZ lui-même, mais aussi de feu le Révérend Père Laurent DAUWE, ce quand il m'arrivait de prendre des positions qui pouvaient ne pas cadrer avec l'orthodoxie catholique. C'est l'occasion pour moi de faire un *coucou* très fraternel à Laurent DAUWE qui m'attend auprès de Dieu et à Jacques DELOOZ à qui je souhaite un prompt rétablissement. Depuis quelques années, le Père DELOOZ a pris sa retraite et a été remplacé à la tête du CACEAC par un laïc, M. Eddy VAN SEVENANT qui maintient le cap et fait fonctionner la maison à la plus grande satisfaction de tout le microcosme du CACEAC et notamment des collaborateurs de *L'Africain*. À titre personnel, je dirais que j'entretiens avec le nouveau Directeur les meilleurs rapports.

La revue *L'Africain* est sous-titrée "Revue des Étudiants Africains de Belgique" même si ce ne sont pas que des étudiants qui y publient. Quand j'ai commencé à écrire dans *L'Africain* en 1986, j'avais déjà soutenu ma thèse de doctorat à la Sorbonne et avais accompli plusieurs années de carrière dans l'enseignement universitaire au Zaïre. Les

lecteurs de *L'Africain* sont, d'après de nombreux témoignages, satisfaits de la qualité et de la variété des thèmes abordés par les rédacteurs de cette revue. Au fil du temps, *L'Africain* est devenue une tribune pour nombre d'entre nous, Africains et Européens, partisans ou opposés aux différents pouvoirs dans nos pays respectifs. Ceci est dit pour souligner la neutralité observée par l'équipe rédactionnelle qui a toujours donné sa préférence aux travaux de fond et non pas à des vaines controverses. *L'Africain* a une large audience non seulement en Belgique, mais aussi en Afrique et au Congo, en particulier. Lors d'un *visiting* récent dans un établissement d'enseignement supérieur en RD Congo, j'ai été surpris de retrouver dans la bibliothèque de nombreux exemplaires de *L'Africain*. Ces derniers temps, l'équipe

technique a amélioré la présentation (les jeunes usent de l'anglicisme *look*) de la revue et publie même des documents en couleurs. C'est dire que *L'Africain* suit l'évolution du temps et s'améliore au gré du progrès de l'humanité.

Je voudrais cependant ajouter deux bémols. D'abord, j'ai toujours déploré une absence de véritable démocratie dans le fonctionnement du Comité de rédaction. Ensuite, dans la dénomination CACEAC (Centre d'Assistance Culturelle aux Étudiants Africains de Charleroi), j'ai toujours anathématisé le concept de "Assistance Culturelle". Tout celui ou toute celle qui a été colonisé(e) et qui a été en butte à l'idéologie de la table rase sous ses différents avatars ne peut qu'être sensible à cette problématique.

Bon anniversaire à *L'Africain*.

Professeur TEDANGA IPOTA BEMBELA
Membre du Comité de Rédaction de *L'Africain*

Appel à témoignages

En décembre 2012, la revue L'Africain fêtera son 50^{ème} anniversaire. En effet, son premier numéro date de Noël 1962. La Rédaction souhaite marquer cet événement en insérant des témoignages de ceux qui ont soutenu la revue durant toutes ces années, que ce soit en tant que lecteur, auteur d'articles, abonné, etc.

La Rédaction remercie d'avance tous ceux qui voudront lui envoyer une réaction. Il n'est pas nécessaire d'écrire plusieurs pages. Les sujets à aborder ne manquent pas : impression générale, articles retenus, aspects intéressants (rubriques, photos, etc.), évolution de la revue, etc.

**Pour tout contact : caceac@swing.be ou par courrier postal :
Rue Léon Bernus 7
6000 Charleroi
Belgique**

La Rédaction

Fondation Père EVERARD

Pour perpétuer la mémoire du Père EVERARD, la Fondation désire encourager et aider les étudiants du Tiers-monde qui ont prouvé par leurs aptitudes intellectuelles et leurs qualités morales qu'ils seront de vrais agents de développement pour leur peuple.

La **Fondation Père EVERARD** pourra retenir pour l'année académique 2012/2013 quelques candidats répondant aux critères suivants :

- 1) Être étudiant au sens strict (visa d'étude ne donnant pas droit à l'aide du CPAS) et ne pas bénéficier d'une bourse d'étude complète.
- 2) Avoir réussi au moins la première année en Belgique dans l'enseignement supérieur afin d'obtenir un premier diplôme.
- 3) Ne pas avoir redoublé dans le cycle d'études en cours.
- 4) Avoir entièrement payé son minerval (preuve de l'école, de l'institut ou de l'université).
- 5) Ne seront pas retenus les étudiants qui sont dans les critères pour une aide du SESE.

Le nombre des candidats retenus dépendra des sommes récoltées. Les allocations pourront varier autour de 500 € net par an, que l'étudiant soit marié ou non, sans supplément possible pour frais de santé ou autres. Elles seront suspendues ou réduites en cas d'abandon des études ou d'obtention d'une autre bourse en cours d'année. Elles seront versées en une ou plusieurs tranches à partir du mois de janvier 2013. Elles ne sont données que pour une année seulement.

Éventuellement, si les fonds récoltés le permettent, d'autres aides réduites pourront être accordées à des étudiants méritants, même exceptionnellement en dehors des critères repris ci-dessus.



APPEL AUX DONATEURS

Depuis quelques années, nous constatons que notre appel n'éveille plus guère d'échos. Or les demandes d'aide financière ne cessent de nous parvenir ! La Fondation ne peut donner que ce qu'elle reçoit !

Il y a encore des étudiants démunis en graves difficultés financières pour plusieurs raisons dont le plus souvent ils ne sont pas responsables : situation désastreuse de l'économie du pays d'origine, faillite de l'entreprise familiale, crise économique, etc.

*Ces étudiants **ont besoin de nous**, sympathisants européens ou frères africains. La Fondation Père EVERARD compte sur vos dons généreux, petits ou grands, pour reconstituer le fonds qui sera intégralement converti en allocations d'études en 2013. Vous pouvez les verser au compte du CACEAC Asbl à Charleroi BE05 0001 1788 1975 avec la mention "Fondation Père EVERARD".*

*Si vous désirez recevoir une attestation fiscale pour votre don en faveur des étudiants du tiers-monde aidés financièrement par l'Asbl CACEAC (dans les critères de la Fondation ou en dehors), vous pouvez le verser au compte 000-0000041-41 de Caritas Secours International qui soutient notre projet, **avec la mention "CACEAC projet P161"**.*

Très cordial MERCI déjà !

Formulaire à remplir par les candidats à une allocation d'études offerte
par la **Fondation Père EVERARD**
à renvoyer par poste ordinaire au C.A.C.E.A.C., rue Léon Bernus 7, 6000 Charleroi
au plus tard le 3 décembre 2012, la date de la poste faisant foi.

* * *

1. Nom : Prénom(s) ou post-nom(s) :
2. Lieu et date de naissance : Nationalité :
3. État-civil : si marié(e), nom et occupation de l'épouse (x) :
nombre d'enfants à charge :
4. Adresse actuelle en Belgique :
- Téléphone : GSM : e-mail : @
5. Nom et adresse des parents ou du chef de famille au pays d'origine :
6. Profession du père ou du chef de famille : de la mère :
7. Depuis quand séjournez-vous en Belgique ? (date complète) :
8. Études faites et résultats obtenus (ou emplois remplis) au cours des sept dernières années :
2005/06 :
2006/07 :
2007/08 :
2008/09 :
2009/10 :
2010/11 :
2011/12
(joindre attestation des résultats de cette dernière année)
9. Bourses officielles ou privées ou allocations d'études reçues durant ces années :
10. Demandes d'aide introduites cette année auprès de quels organismes :
11. Études en cours en 2012/2013 (année pour laquelle la bourse est demandée ; **joindre attestation d'inscription**) :
12. Institution d'enseignement, adresse, téléphone :
13. **Recommandation écrite du Directeur de la section ou de la Faculté** (à joindre) :
14. Autres références (noms, adresses et téléphones) :
15. Indépendamment de l'aide que vous sollicitez ici, de quelles ressources (sûres, probables, incertaines) disposez-vous cette année académique 2012/2013 ? Pour être recevable, votre demande devra **préciser les sommes dont vous disposerez et leur origine**. Une réponse **précise, chiffrée et complète est nécessaire. Il faut établir un vrai budget** (formulaire disponible sur demande).
16. **Photocopie recto verso de la carte d'identité (prorogée).**
17. **Organisme financier et numéro de compte :**
18. **Lettre de motivation (justifiez votre demande)**

Date et signature

Paul OTLET et Paul PANDA **un dialogue fécond au Palais Mondial et alentour**

L'un, Paul OTLET (1868-1940), père de la bibliographie universelle, est reconnu aujourd'hui comme un des précurseurs de l'internet et un des plus grands théoriciens dans les sciences de la communication. L'autre, Paul PANDA (1888-1930), ingénieur agronome de formation, ce Congolais est le précurseur du nationalisme et une des grandes figures intellectuelles du Congo belge dans la période de l'entre-deux-guerres.

Cet article se propose de combler une lacune : la mise en évidence d'une collaboration amicale qui rapprocha les deux hommes issus d'horizons pour le moins éloignés notamment en 1921 dans les mois précédant la tenue du deuxième congrès panafricain à Bruxelles, au Palais mondial, centre névralgique de l'internationalisme et de diffusion du savoir.

Cet événement devait les amener à une collaboration respectueuse ; il eut à infléchir de manière décisive leurs trajectoires personnelles respectives comme il sera démontré dans les lignes qui suivent.

Au-delà, une correspondance suivie dont nous avons retrouvé la trace tend à montrer que leurs relations ne furent pas circonstanciées, et que l'influence de Paul OTLET sur Paul PANDA FARNANA fut importante sinon déterminante dans son rôle de porte-parole, redouté et honni, des indigènes du Congo belge dans une métropole où la bien-pensance coloniale tenait le haut du pavé, présentant les réalisations coloniales sous le meilleur jour, selon les canons d'une propagande bien rodée.

En 1888, Paul OTLET, âgé de vingt ans, publie un opuscule intitulé "L'Afrique aux noirs", slogan qui faisait alors florès aux États-Unis dans la période qui suivit la fin de la guerre de sécession.

Le jeune OTLET y fait montre d'une connaissance approfondie de l'émergence, des motivations, des tenants et des aboutissants ainsi que des figures marquantes du mouvement de retour en Afrique qui s'amorce sous l'égide des leaders comme Gil MOSES.

D'où tient-il à l'époque une connaissance aussi précise du monde des Noirs américains et de l'importance de leur utopie de retour sur le continent des aïeux² ?

Cette brochure paraît en 1888, l'année de naissance de Paul PANDA qui la lira et la commentera favorablement quelques décennies plus tard.

Elle contient une des revendications dont PANDA fera son cheval de bataille, à savoir l'appel aux Noirs américains pour impulser le développement du Congo, tâche dans laquelle la Belgique, à son avis, a failli.

Les impulsions panafricanistes qui vont traverser la vie de PANDA et marquer son destin, il les doit en partie à Paul OTLET que sa curiosité universelle a porté à s'intéresser à la condition des Noirs des USA et au futur de la colonie belge reconnue trois ans plus tôt à la conférence de Berlin.

Mieux encore, c'est à travers OTLET qu'il entrera en relation avec W.E.B. Du BOIS avec qui les échanges seront aussi déterminants pour la suite.

² Dans son discours inaugural prononcé lors de la session de Bruxelles du Congrès panafricain, le Sénateur Henri LAFONTAINE rendit hommage à Jean HOUZEAU, ancien directeur de l'Observatoire qui vécut en Amérique au moment où le mouvement panafricain prit son essor aux États-Unis. Il fonda un journal à la Nouvelle Orléans en faveur de la cause des Noirs et fit l'objet d'une tentative d'assassinat. C'est par ce biais que le jeune OTLET, grand dévoreur de livres et de journaux du monde, en vint à se familiariser avec la question noire aux États-Unis d'Amérique.

L'influence de Paul OTLET sur Paul PANDA semble attestée par de nombreux indices. Encore faudrait-il convoquer et examiner tous les éléments qui plaident dans ce sens. La lecture de "L'Afrique aux Africains" fut déterminante pour Paul PANDA FARNANA si l'on en juge par l'enthousiasme débordant que cet opuscule lui inspire. Il importe par ailleurs de dégager les principaux axes de la collaboration qui rapprocha OTLET et PANDA dont le Congrès panafricain de 1921, tant en amont qu'en aval, fut le *momentum* emblématique.

En préface du Congrès panafricain

Le rôle de PANDA est important et il essuiera les plâtres d'une campagne ignominieuse orchestrée par la presse coloniale ; les Congolais de Belgique seront les victimes collatérales de cette campagne menée à coups de calomnies. Le Palais Mondial et ses leaders n'en sortiront guère indemnes.

Henri LAFONTAINE et Paul OTLET sont au centre d'un immense réseau tendant à l'organisation internationale du travail intellectuel. C'est ainsi qu'ils vont accepter d'ouvrir le Palais Mondial au mouvement panafricaniste.

Dans un document de travail, OTLET livre les motivations de sa collaboration tout en esquissant un projet ambitieux au service du peuple noir dont il comparera la destinée à celle des Juifs et de leur diaspora.

Examinant la formule la plus appropriée de collaboration avec Du BOIS, il livre ses cogitations dans un document intitulé "Section des Noirs au Centre International"³ :

"I. Il est désirable que les mouvements de civilisation et d'émancipation des Noirs soient

représentés au Centre International comme y sont représentés les autres grands mouvements et notamment ceux des Jaunes.

II. L'Association Internationale pour l'étude et la protection des Noirs devrait être affiliée à l'Union des Associations Internationales. Elle devrait choisir l'association des Noirs en Belgique pour la représenter à Bruxelles et agir comme mandataire et son agent auprès du Centre International.

III. Il faudrait réunir une documentation sur les questions noires, et aussi les écrits des Noirs. Cette documentation aurait les 4 formes sous lesquelles se présente toute documentation dans le Centre International [...]

IV. L'Université Internationale va tenir sa seconde session au mois de juin. Il serait intéressant qu'elle réunisse quelques représentants de la race noire et qu'une "chaire des Études Noires" (histoire et civilisation) y soit créée par l'Association Internationale ; qu'à un spécialiste noir, versé dans ces études, soit confié le soin d'y faire un exposé en quelques conférences.

V. Il y aurait avantage à voir tenir à Bruxelles au Centre International même (Palais Mondial) le nouveau congrès des Noirs qui doit faire suite à celui qui s'est réuni à Paris en 1919. "

Dès le départ, il a tenu à associer les Congolais de l'Union Congolaise et en particulier Paul PANDA à cet événement dont il escompte tirer parti pour son institution, le Palais Mondial, "centre d'intellectualité" où le pacifisme et l'antiracisme ont droit de cité.

Qui plus est, il entrevoit la mise en place d'institutions permanentes à même de consolider les initiatives panafricaines. C'est ainsi que, dans une note du 2 juin 1921, OTLET précise sa pensée à cet égard à l'intention de son interlocuteur américain W.E.B. Du BOIS : "Le congrès

³ Il porte la date du 1^{er} janvier 1921. Cfr. Archives du Mundaneum.

devrait tendre à un double résultat immédiat.

1. Au point de vue pratique, il conviendrait que ce congrès devint un organisme permanent, une association internationale des groupes de Noirs [...].

2. Au point de vue théorique, il faudrait que le congrès décide de poursuivre scientifiquement l'examen de toutes les grandes questions intéressant les Noirs et de constituer à cette fin un Centre international d'études et de documentation rattaché au Congrès d'une part, et d'autre part aux autres organisations d'études. Un tel Centre trouverait excellemment sa place au Centre international déjà installé au Palais Mondial."

Ces notes transmises à Du BOIS font l'objet de discussions entre OTLET et PANDA et résultent d'un consensus entre eux dont les termes cependant ont du mal à susciter l'assentiment de l'interlocuteur américain, lequel entend imposer sa propre vision du Congrès. Cependant, des concessions seront faites de part et d'autre, non sans heurt, afin que la session de Bruxelles pût se tenir.

Dans sa lettre du 16 mai 1921, Du BOIS sollicite formellement la collaboration de Paul PANDA en ces termes :

"Cher Monsieur PANDA

J'écris pour vous demander si vous voulez bien m'aider à organiser la session du Congrès Pan-Africain à Bruxelles. Nous avons obtenu le Palais Mondial pour nos sessions les 31 août, 1^{er} et 2 septembre.

Il y aura, bien entendu, assez de difficultés. D'abord nous voulons recevoir toute la reconnaissance officielle de la part du gouvernement que nous le pouvons.

Puis nous voulons que les personnes qui parlent, soient non seulement éminentes et renommées, mais

aussi qu'elles représentent la Science, l'Administration coloniale et les Partis Libéral et Radical.

Surtout nous voulons faire représenter les Noirs, eux-mêmes, ceux du Congo Belge ainsi que ceux d'autres parts de l'Afrique.

M. OTLET et M. le Sénateur VINCK et M. Léon HENNEBECQ, voulez-vous avoir la bonté de délibérer avec eux et puis m'en envoyer des nouvelles ?

Si vous pouvez entreprendre cette besogne, je fournirai très volontiers une petite somme pour timbres-poste, dépense de voyager, etc. Je voudrais recevoir votre réponse à la première question.

Veillez agréer, cher Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

(signé) W.E.B. DUBOIS⁴ "

Une fois mis en selle, Paul PANDA se montrera à la hauteur par son dynamisme et par ses suggestions pertinentes quant aux écueils et aux difficultés inhérentes à l'organisation du congrès dans un contexte pour le moins hostile.

Un article caractéristique paru dans "Neptune" donne le ton en ces termes : "Le but avoué du mouvement est de rendre leur liberté aux nègres d'Afrique en expulsant les Blancs de toutes les colonies. Les moyens d'y atteindre ne sont pas uniquement de propagande. [...].

Voilà quelque chose qui va surprendre beaucoup de Belges et leur donner matière à réfléchir. C'est qu'il n'y

⁴ Les lettres de Du BOIS sont envoyées à PANDA et à OTLET, soit en anglais (les versions originales), soit en français (les traductions dont nous reprenons tels quels les anglicismes sont assurées par la secrétaire du Congrès panafricain, Miss FAUSED, qui fut auparavant professeur de langue française. Elle accompagnera Du BOIS en Europe et prononcera un discours à la session de Bruxelles sur les progrès des femmes noires des États-Unis depuis l'abolition de l'esclavage).

a pas à douter : l'organisation a ses ramifications au Congo belge ; elle y fonctionne ; elle y a ses agents et ses adhérents secrets. [...]

Nous doutons que M. Paul PANDA, propagandiste attitré en Belgique, puisse s'en apercevoir ; et s'il le sait, il le tait. Au lieu de remplir la boîte aux lettres du "Neptune", il aurait à faire un examen sérieux des circonstances au milieu desquelles éclate un mouvement nègre **dont l'origine est extérieure aux colonies africaines**, dont le but est nettement opposé aux intérêts présents de la race noire, **et dont le développement est destiné à nuire à tous les grands peuples d'Europe sauf deux : l'Allemagne et la Russie**⁵. "

Grâce à lui, Du BOIS est avisé du climat peu favorable dans la presse. PANDA lui transmet régulièrement des coupures de presse et lui rend compte de ses contacts dans les milieux coloniaux où il a ses entrées au plus haut niveau. Il suggère par ailleurs à OTLET d'ajouter au programme une visite du musée de Tervuren. ...

À l'arrivée de Du BOIS à Bruxelles, il accompagne ce dernier et ensemble ils sont reçus par des hautes personnalités susceptibles d'apporter un soutien à ce congrès décrié par la presse et conquis par une certaine opinion manipulée par les bien-pensants.

La session de Bruxelles : côté cour et côté jardin

Au cours du congrès, PANDA siège à la tribune aux côtés des éminences que sont OTLET, LAFONTAINE et DIAGNE et prononce un discours certes modéré mais d'une haute facture intellectuelle. Il donnera en sus une conférence fort remarquée sous le titre "histoire de la civilisation sur les rives du fleuve Congo". Dans une note manuscrite, OTLET sollicite le Professeur Jean

⁵ M. HENRIQUET, "Noir contre blanc" in Neptune, 17^{ème} année, n° 176. Les mots en gras sont soulignés dans le texte.

CAPART, prie ce dernier d'assister PANDA, curieux de l'histoire de l'Égypte ancienne, dans la préparation de son exposé.

Le Congrès fut gâché par les dissensions entre les leaders du monde noir qui ne sont pas arrivés à accorder leurs violons au cours de la session de Londres. Il est vrai qu'au même moment se tient le Congrès de Marcus GARVEY, le challenger de Du BOIS, l'un et l'autre tenant à marquer sa différence. Des incompréhensions s'étalèrent entre DIAGNE, défenseur acharné de la France et peu enclin à souffrir la critique sur la colonisation française en Afrique, et les Noirs américains. S'y ajoutent les préjugés de culture entre anglophones et francophones.

En réalité, leurs options politiques, leurs visions du système colonial et leur conception même du panafricanisme sont aux antipodes. Ces dissensions avaient empêché à Londres l'adoption de résolutions communes des congressistes sur les questions coloniales.

DIAGNE martèle son opposition à Marcus GARVEY tout en affirmant sa loyauté à la France et à sa colonisation qu'il pare de toutes les vertus. Du BOIS, quant à lui, clame sa différence avec GARVEY, se défend de toute collusion avec le bolchevisme mais rappelle que les frais onéreux du congrès ont été pris en charge par la NAACP ; il soutient que les Noirs américains ont fait de tels progrès qu'il leur revient de guider leurs congénères d'Afrique.

Face à ces divergences qui font les choux gras de ceux qui supputaient l'échec du congrès, OTLET et PANDA devaient jouer les pompiers. La déclaration d'OTLET sera un fruit de compromis ...

Les retombées du Congrès

La participation à ce congrès confirme l'amalgame persistant entre

bolchevisme, communisme et panafricanisme.

D'aucuns vont jusqu'à établir l'équation absurde panafricanisme = pangermanisme alors que l'Allemagne est en proie au syndrome de la "honte noire".

Dans *Le Soir* du 5 septembre 1921, un chroniqueur anonyme n'y va pas avec le dos de la cuillère : "On ne doit pas systématiquement médire de la congressomanie ; mais il est certain que c'est là surtout que les théoriciens, qui ignorent tout des réalités, donnent libre cours à leur faconde.

Nous avons eu au Cinquantenaire, une réunion qui s'est occupée de l'avenir de la race noire, de l'amélioration du sort des nègres. Pourquoi avoir baptisé cette réunion Congrès pannègre ou panafricain ? Sur la question des races, tout a été dit et redit. [...]

En Europe, comme sur tous les autres continents, "l'individu actuel n'est que le produit nécessaire de ceux qui l'ont précédé dans le passé". Le cerveau d'un peuple inculte est incapable d'assimiler, au cours d'une ou de deux générations, la civilisation d'un grand peuple d'Occident. Son potentiel cérébral est conditionné, limité non seulement par le milieu, mais surtout par l'hérédité".

Le Palais Mondial sera désormais suspecté d'outil au service des causes douteuses. L'on usera de prétextes pour lui couper les vivres. La tenue du congrès panafricain n'est pas étrangère aux déboires que connaîtra la maison. La violence de la presse, les amalgames, les fausses accusations contre PANDA rejaillissent *nolens volens* sur le Palais Mondial. Son option antiraciste n'a pas plu dans les milieux anti-coloniaux qui redoutent l'influence du *garveysme* et des Noirs américains en général au Congo dont l'influence fait le lit de la tutelle belge.

Même DIAGNE, si modéré dans ses propos, est mal vu. Pierre DAYE voit

en PANDA un ambitieux œuvrant à l'introduction du système parlementaire au Congo Belge. Des députés indigènes à Bruxelles ?

PANDA va payer très cher. L'Avenir colonial lui attribue la responsabilité d'une révolte qui éclate à Léopoldville en 1921. Il est décrit comme un adepte et un soutien de Simon KIMBANGU que L'Avenir colonial voue aux gémonies et dont il souhaite la pendaison.

La sûreté le tient à l'œil de même que les membres de l'union congolaise.

PANDA continue à entretenir les meilleures relations avec OTLET et LAFONTAINE. Il en sera ainsi jusqu'à son départ au Congo à la fin de l'année 1929.

L'influence otlétienne

Le Palais Mondial, avec ses conférences, ses rencontres où se côtoient les sommités intellectuelles de l'époque, constitue un facteur d'enrichissement intellectuel et humain considérable pour Paul PANDA. Ses contacts suivis avec OTLET montrent qu'il avait l'occasion de s'informer aux meilleures sources sur les questions qui le taraudaient. Ses articles comme correspondant de presse en 1921 et 1922 témoignent de ses lectures, de sa connaissance des ouvrages les plus novateurs de son temps, de sa compréhension de leurs théories complexes, de sa maîtrise de la problématique culturelle et politique de l'Afrique colonisée.

L'influence d'OTLET et de son utopie est tout aussi sensible dans sa prise de conscience de l'imbrication des problèmes au niveau international. Son attachement à la science fut le moyen pour lutter contre les préjugés et notamment ceux qui nourrissent le racisme. Le savoir est à même de rapprocher les hommes ; l'enseignement et l'éducation sont des préalables au développement de l'homme. Nulle part où

règne l'ignorance, l'homme ne peut prétendre au progrès. Le projet otlétien, si redevable aux lumières, a irradié PANDA qui plaide pour un meilleur sort pour ses congénères maintenus dans l'ignorance par le fait d'une colonisation qui a trahi son credo humaniste pour des intérêts purement matérialistes.

Humaniste, érudit et passionné d'écriture, il a eu la chance de croiser des géants de son époque qu'il a séduits par son intelligence et dont il a tiré le meilleur. Son dialogue avec OTLET fut exemplaire ; ni entaché de paternalisme ni condescendant mais fraternel, à la mesure des esprits pour qui la couleur de la peau

n'avait aucune importance et pour qui le savoir pouvait se mettre au service de la fraternité universelle, loin des intérêts égoïstes et des considérations mercantiles.

Ce dialogue entre un intellectuel d'envergure mondiale et un Congolais en avance de plusieurs coudées sur son temps est une des plus belles pages de la vie intellectuelle internationale, un épisode méconnu de l'histoire euro-africaine et belgo-congolaise, cette dernière étant trop souvent réduite au cirque politique, à ses bravades et à ses rodomontades insipides.

Antoine TSHITUNGU KONGOLO

Lecture critique et systématique de l'opuscule intitulé :

Li Ngálâ Nouvelle Ecriture. PO'S ÔLA LI NGA 'LÂ***

Le texte publié sous le label de FOLERIO⁶ par BOONE WAHATO mon'IBYA BOLANGA IYOU n'est que ronéotypé et donc ne comporte pas de numéro ISBN (International Standard Book Number) permettant de l'identifier. Cependant et eu égard à son contenu et à la grandiloquence de l'auteur, nous avons jugé utile de le critiquer systématiquement. Nous nous intéressons à ce texte d'autant plus que nous-même avons publié voici quelques années un article sur ce même sujet.⁷

Voici la synthèse de nos observations provisoires tirées de la page couverture, d'une autre page intitulée "Pour une bonne compréhension de

l'ouvrage⁸, du prologue et du préambule :

1. Absence de traduction systématique en français des vocables du lingala⁹.

Le texte est écrit en français et, à l'évidence, s'adresse à des lecteurs francophones ou francographes. Partant et contrairement à la démarche de l'auteur, ce dernier est tenu de traduire tous les mots du lingala en français ou de renvoyer à un glossaire lingala-français en fin d'ouvrage.

Dans le même sens, il est tenu également de fournir une explication sur chaque concept nouveau qu'il introduit. Quand, par exemple, sur la page couverture, il parle de "Lí Ngálâ originel",

*** Ouvrage publié par BOONE WAHATO mon'IBYA BOLANGA IYOU sous la houlette de FOLERIO (Fondation des Recherches sur LI Ngálâ Originel Bòsanjoli li ngálâ) à Kinshasa/Ngaliema, s.d. Le lecteur désireux de se procurer un exemplaire du texte peut joindre l'auteur au numéro de téléphone suivant : 00234991857952.

⁶ Fondation des Recherches sur LI Ngálâ Originel.

⁷ TEDANGA I.B. "Le défi de l'écriture", suivi d'"Une introduction à l'étude logographique du lingala", dans *L'Africain*, n° 133-134 (carnaval-pâques 1988), pp. 5-11 et n° 135 (juin 1988), pp. 13-22.

⁸ Remarquons tout d'abord que cet intitulé n'est pas repris sur la table des matières qui apparaît en fin d'ouvrage et, plus inquiétant encore, il n'est pas intégré à la pagination générale du texte à moins de dire que cette page comporte le numéro zéro, ce que ne signale pas encore une fois la table des matières. En outre, la lecture de cette partie du texte ne permet pas de bien comprendre le texte et, paradoxalement, contribue plutôt à l'obscurcir.

⁹ Le glossonyme Lingala est noté dans ce texte de trois manières : lí Ngálâ, li ngálâ et li nga'lâ. Nous y revenons dans nos observations.

l'auteur est tenu de dire dans son introduction ce qu'il entend par là.

2. Absence d'explication préalable du principe de sa convention logographique

Il est tout à fait plausible que BOONE WAHATO mon'IBYA BOLANGA IYOU ait mis au point un système d'écriture plus économique et plus cohérent que le système actuel. Encore faut-il qu'il puisse l'exposer de manière cohérente, méthodologique ! Encore faut-il également qu'il ait les prérequis indispensables pour lui permettre de déconstruire, réfuter le système existant !

En effet, l'auteur prétend faire table rase de la convention logographique usuelle¹⁰ du lingala. Par conséquent et préalablement, il doit dire à ses lecteurs ce qu'il reproche à la notation actuelle du lingala et, ensuite, exposer le principe ou les principes de sa réforme orthographique *révolutionnaire*. Or malheureusement, dès le commencement de l'exploration de ce texte, on est plongé en plein dans une série d'innovations incompréhensibles justement parce que l'auteur ne se donne pas la peine d'indiquer dès le départ le fil conducteur de sa démarche.

Ainsi, en lingala et en débit normal, l'on dit et l'on doit noter "Batikani ba bango"¹¹. Or, sur la page dite "Pour une bonne compréhension de l'ouvrage", l'auteur écrit "Batikani b'a'a bangô". Sans aucune explication. On peut aligner de nombreux autres exemples.

¹⁰ Ici, quand nous parlons de notation usuelle, nous pensons à la notation établie par les linguistes africanistes, sur la base des acquis de l'alphabet phonétique international (et notamment de l'alphabet africa) et des acquis des études de la phonétique, de la phonologie et même de la morphologie. L'orthographe missionnaire est battue en brèche par différentes études qui ont démontré ses limites.

¹¹ Les tons ne sont pas notés.

2.1. Manque de cohérence

L'auteur, disons-nous, se targue d'avoir fait ni plus ni moins qu'une "révolution" en matière de notation de la langue lingala. Or, l'on sait que la notation de cette langue, telle qu'elle est agréée par les spécialistes, est basée sur une convention *cohérente* consécutive à l'étude de la phonétique, de la phonologie et, éventuellement, de la morphologie de cette langue. Il devrait d'ailleurs en être ainsi de l'orthographe de toute langue.

Comme elle se veut "révolutionnaire" et qu'elle dit bousculer la convention logographique actuelle du lingala, la notation proposée par notre auteur doit remplir une condition essentielle, à savoir être *cohérente*. Pourtant, il n'est pas difficile de démontrer que le texte de l'auteur est loin de remplir cette exigence "scientifique" :

- Dès la page couverture, le glossonyme lingala par exemple est noté de trois manières différentes : Lí Ngálâ, li ngálâ et LI NGA'LÂ. Sans aucune justification.
- Dans la partie du texte intitulée "Pour une bonne compréhension de l'ouvrage", l'auteur note "M'" comme dans "M'pé" et "N'" comme dans "N'kómbô". Ces deux notations, à savoir "M'" et "N'", laissent croire que ces graphèmes représentent des nasales syllabiques. Mais cela entraîne deux questions :

- La première est celle de savoir pourquoi l'auteur ne généralise pas ce procédé de notation. En effet et par ailleurs, il note "Mbôtô", "Ndak â". Sans donner aucune justification.

- Ensuite, si¹² ce procédé note effectivement des nasales syllabiques (qui sont par définition intonnées¹³) et en l'absence d'un éclairage préalable sur la

¹² Nous disons bien "Si".

¹³ Ce néologisme fait partie du jargon des "bantouistes" et signifie "qui portent un ton".

notation des tons, il a l'inconvénient de ne point indiquer si le ton qui affecterait la nasale syllabique est haut ou bas.

Autrement dit, ce procédé de notation manque de cohérence et, partant, ne contribue pas à aider le lecteur à décoder l'écriture proposée conformément à la structure du lingala.

2.2. À propos des tons

Nous épinglons, dans le chef de l'auteur, l'absence d'une explication préalable des innovations orthographiques. En particulier, il faut signaler cette absence d'explication en ce qui est de la notation des tons. Par rapport à ces derniers, on se demande aussi pourquoi l'auteur n'uniformise pas leur notation et pourquoi il les note sur certains mots et ne les note pas sur d'autres (comme *Nzolo*, *Bakitani*, *Lomelo*, etc.). Si, procédant ainsi, l'auteur veut faire l'économie de la notation d'un des tons en lingala, cela doit être renseigné et même systématisé. On constate que l'auteur recourt, pour noter les tons, aux diacritiques de l'accent aigu et à celui de l'accent circonflexe. Il est impérieux de dire préalablement ce que chacun des deux diacritiques représente et ce qui change par rapport à la convention existante en matière de notation des tons. Le recours à l'accent circonflexe pour noter ce que nous croyons être des tons doit laisser supposer l'existence d'un ton modulé montant dans le lingala. Or, on peut démontrer sans peine que, phonologiquement parlant, on ne recense pas de tons modulés dans le lingala. L'impression phonétique d'une modulation tonale montante doit s'analyser phonologiquement comme une succession des tons "haut et bas".

2.3. À propos des préfixes pronominaux

L'auteur n'explique pas pourquoi, dans certains cas, il sépare le préfixe de classe¹⁴ du thème (nominal) comme dans

¹⁴ Certains linguistes parlent de "modalité nominale".

Lí Ngálâ, li ngálâ et LI NGA'LÂ et pourquoi, dans certains autres cas, il ne les sépare pas comme dans *Bôsanjoli*, *lomelo*, *litingya*, etc. Il serait plus exact de demander à l'auteur pourquoi, dans le cas de Lí Ngálâ, li ngálâ et LI NGA'LÂ, il considère "Lí, li ou LI" comme un article et non pas comme un préfixe de classe ainsi que le conçoivent les linguistes africanistes. Ensuite, comparons "Lí, li ou LI" dans respectivement "Lí Ngálâ, li ngálâ et LI NGA'LÂ" à "N" dans "N'kómbô". Les linguistes considèrent que "Lí, li ou LI" d'une part et "N" ont le même statut : ce sont des modalités nominales (préfixes de classe). Pourquoi l'auteur sépare-t-il par un blanc "Lí, li ou LI" du thème nominal et "N" par une apostrophe ("N'kómbô") ?

Sur ce point précis et au regard de tout ce qui est acquis, la science attend de BOONE WAHATO mon'IBYA BOLANGA IYOU une explication soutenue, une justification *cohérente* ou plausible et non pas une simple proclamation.

3. À propos des diacritiques

On peut se contenter de la définition de Wikipédia qui dit : "Un (signe) diacritique (du grec diacritikós "qui distingue") est un signe accompagnant une lettre ou un graphème". La fonctionnalité de chaque diacritique dans la notation usuelle du lingala est strictement définie.

Faisons remarquer dans la généralité que, destinée à faciliter la compréhension du texte, la ponctuation est un élément essentiel de la communication écrite. Dans une langue donnée, la ponctuation organise l'écrit grâce à un ensemble de graphèmes ou signes graphiques. Elle a trois fonctions principales :

- indiquer des faits de la langue orale, comme l'intonation ou les pauses de

diverses longueurs (indications prosodiques).

- marquer les degrés de subordination entre les différents éléments du discours (rapports syntaxiques).
- préciser le sens et définir les liens logiques entre ces éléments (informations sémantiques).

Or, visiblement et dès la page couverture, on s'aperçoit que le texte de BOONE WAHATO mon'IBYA BOLANGA IYOU n'accorde pas aux diacritiques les mêmes fonctions que celles de l'orthographe usuelle du lingala. Alors il lui revient, d'entrée de jeu et pour chaque diacritique, de définir le rôle qu'il joue dans sa notation "révolutionnaire". Ce n'est pas le cas. Nous avons signalé le cas des tons plus haut, on peut aligner l'exemple suivant :

Déjà à partir de la page couverture, on ne sait pas le rôle que l'auteur fait jouer au diacritique correspondant à celui de l'accent aigu (comme dans "Lí Ngálâ"), au diacritique correspondant à celui de l'accent circonflexe (comme dans Lí Ngálâ) et au diacritique correspondant à celui de l'apostrophe (comme dans LI NGA'LÂ ou dans "M'pé", "N'kómbô" et "Batikani b'a'a bangô").

4. À propos de la notation des voyelles

L'écriture de BOONE WAHATO mon'IBYA BOLANGA IYOU ne différencie pas les voyelles ouvertes (ɛ) des voyelles fermées (e, o). On conclut que, à cause de l'absence d'une convention bien étudiée, ce qu'il propose ne rapproche pas encore une fois sa notation de la réalisation orale et donc n'aide pas le lecteur non lingalophone ou lingalagraphe. À la décharge de l'auteur, on peut penser que ce déficit est imputable au matériel employé (qui ne permettrait pas de différencier ces voyelles). Tous les linguistes avisés savent que, dans un tel cas, le scientifique supplée à cette carence en mettant au point une convention de notation

cohérente à laquelle lui et ses lecteurs s'entendront.

5. Observations sur le "Prologue"

Il nous revient de nous demander si l'intitulé "Prologue" est approprié dans la mesure où ce qui y est dit n'a aucun rapport avec l'objet du texte. Ensuite, ce soi-disant prologue est introduit par une citation¹⁵ que l'auteur attribue à un nommé KABASELE MWAMBA Interfruit alors que c'est le Général français De GAULLE qui en est l'auteur. Quelle est l'opportunité non seulement de cette citation, mais aussi des deux suivantes¹⁶? Cette façon d'aligner des citations qui n'ont aucun rapport avec l'objet étudié paraît cavalière et fait que l'écrit ne répond pas aux normes d'une publication scientifique. Ensuite, pourquoi cette référence à des textes religieux tel que cela apparaît dans les deux citations suivantes ? Il y a lieu de stigmatiser déjà le ton péremptoire, évangélique, prophétique ou encore messianique qui caractérise ce texte, ton qui est - on en conviendra - à l'opposé d'une démarche scientifique qui se caractérise par la démonstration. On se demande déjà si la "trouvaille" de BOONE WAHATO mon'IBYA BOLANGA IYOU est consécutive à une démarche scientifique, rationnelle ou encore si elle ne lui a pas été parachutée du ciel comme la manne biblique. On ressent ici les effets pervers de l'évangélisme qui envahit le pays et duquel le scientifique doit se départir dans sa démarche.

La "trouvaille" de l'homme de science ne lui est pas parachutée : elle est le résultat de son travail, de son effort (scientifique). À l'instar des Danaïdes condamnées à remplir un tonneau toujours

¹⁵ "Des chercheurs qui cherchent on en trouve. Des chercheurs qui trouvent, on en cherche".

¹⁶ Paul de Tarse lui a dit "Lorsqu'il plut à celui qui m'avait mis à part du sein de ma mère, et qui m'a appelé par sa grâce... je ne consultai ni la chair ni le sang... Dans ce que je vous dis par écrits (*sic*) ... Je ne mens point". Galates 1 : 15-20.

Le prophète s'est écrié : "Vous iriez à droite, vous iriez à gauche ... une voix vous dira : Voici le chemin, suivez-le !".

vide ou à l'instar de Sisyphe, les hommes de science sont des chercheurs éternellement assoiffés. Au moyen d'une expérience reproductible aujourd'hui et au prix des efforts incessants, le savant français Blaise PASCAL avait tenté au 17^{ème} siècle la démonstration géométrique des deux infinis. Sans faire appel à Dieu auquel il croyait. Nous disons non pas "proclamation", mais "démonstration", même si cette démonstration a été partiellement démontée, réfutée par la biologie, la microphysique et l'astronomie modernes. À l'opposé de l'auteur du texte analysé, un homme de science ne se prend pas pour un Messie ou encore pour un Micromégas. Il est plutôt humble comme le minuscule ciron de GASSENDI.

L'auteur du texte étudié conclut son "prologue" en disant que (on le cite) "FOLERIO les paraphrase totalement". Il y a d'abord, dans le chef de cet auteur, l'obligation de rappeler ici que FOLERIO est l'abréviation de "Fondation des Recherches sur Li Ngala Originel". En précisant que "les" réfère aux trois citations pointées du doigt ci-dessus, on doit légitimement se demander en quoi FOLERIO paraphrase ces citations. En d'autres mots, quel est le contenu sémantique que l'auteur donne à "paraphraser" ?

6. Observations sur le "Préambule"

Nous faisons les remarques suivantes :

- La présentation de cette partie du texte indique que l'auteur a besoin de notions d'initiation à la recherche scientifique pour notamment savoir comment on introduit ou comment on insère une citation ainsi que comment on introduit la référence à l'auteur d'une citation. C'est le b.a.-ba en ce qui est de la présentation d'un document scientifique.
- Comme dans le "prologue", l'auteur aligne coup sur coup trois citations qui non seulement n'ont aucun lien

entre elles, mais en plus n'ont aucun lien avec l'objet à l'étude.

- Il est bon de commenter le contenu de ces citations, ce qui permettra de mieux mettre à jour l'état d'esprit de l'auteur du texte :

1) On déduit de la première citation¹⁷ que BOONE WAHATO mon'IBYA BOLANGA IYOU laisse entendre qu'il propose, dans son livre, un système nouveau d'écriture du lingala, système qu'il sous-entend n'être pas capable d'expliquer à ses lecteurs. C'est pourquoi il s'en remet aux "siècles à venir" pour proclamer ce que lui, le pionnier, a accompli. Naturellement un tel état d'esprit n'est pas conforme à l'état d'esprit d'un scientifique. BOILEAU avait dit opportunément : "Ce qui se conçoit bien s'énonce clairement". En d'autres mots, l'auteur doit savoir rendre simple ce qui est compliqué et savoir l'exprimer clairement. Symétriquement, on se permet de lui rappeler que ce qui se comprend mal s'exprime également mal, c'est-à-dire "non clairement", confusément. Il faut stigmatiser l'outrecuidance de l'auteur qui se proclame "pionnier" et qui, sans sourire, se prend pour un prophète de la logographie du lingala.

2) Le contenu de la deuxième citation¹⁸ est encore plus inquiétant. Nous ne sommes pas certain que l'auteur ait retranscrit cette citation telle qu'elle figure dans le texte d'ABD-RU-SHIN. Le lecteur pointilleux remarque de suite que, en mettant un point d'interrogation après "qui est l'auteur", notre auteur fait

¹⁷ "Un livre introduit des pensées nouvelles mais ne peut les faire comprendre rapidement. C'est la tâche du pionnier vigoureux d'abattre le grand chêne et de tailler le granit brut. Il appartient aux siècles à venir de proclamer ce qu'aura accompli le pionnier". Mary BAKER Eddy. (Science & Santé avec la Clef des Écritures). (sic)

¹⁸ "Quand l'humanité lit un ouvrage d'esprit, elle pose la question de savoir qui en est l'auteur ? Par là, elle voudrait juger l'ouvrage à partir de son auteur, c'est-à-dire de sa formation scolaire et académique, au lieu de juger l'auteur à partir de son ouvrage. "ABD RU SHIN, auteur du message du Graal".

commettre au traducteur D'ABD-RU-SHIN un impardonnable solécisme (confusion entre interrogation directe et interrogation indirecte). L'ajout qui sert de commentaire à cette citation est encore plus consternant du point de vue de la forme et aussi du point de vue de la cohérence des idées. La référence à WENDO, grand monsieur de la musique congolaise moderne, est tout simplement hors sujet.

3) Chacun conviendra que nous devons juger, non pas la formation de l'auteur, mais le contenu de son ouvrage. Ainsi, lorsque l'auteur nous a remis un exemplaire de son texte, nous ne lui avons posé aucune question en rapport avec son curriculum académique ou scolaire. Mais quand l'auteur lui-même demande instamment qu'on ne s'intéresse pas à sa formation (cf. la citation reprise dans la note infrapaginale n°2) et que le texte qu'on analyse pose plus d'un problème, on commence à se poser des questions sur ce sujet.

On peut d'autant plus se poser des questions que certaines erreurs décelées dans ce texte ne peuvent être imputables à un chercheur qui a reçu une formation régulièrement homologuée. Il apparaît clairement que l'auteur fait un plaidoyer pro domo et, de ce fait, autorise son lecteur à supputer sa solidité scientifique étant donné que lui-même laisse croire qu'il n'a aucune formation théorique et que ce qu'il aligne est le fruit, non pas d'une recherche rationnelle, mais le résultat d'une fulgurance, d'une science infuse. D'où son ton messianique, anti-scientifique. C'est en prenant connaissance du dernier paragraphe de son "préambule" que les choses deviennent claires. L'auteur se dévoile : "Moi, auteur de cette réforme, ne suis pas sorti d'une école littéraire ou linguistique (...)". C'est donc cela !

4) Ledit "préambule" se termine de façon totalement scandaleuse au regard

des standards d'une publication scientifique. L'auteur invite son lecteur à se pénétrer de la valeur scientifique libératrice contenue dans son œuvre. Un peu plus loin, il en rajoute sur ce registre messianique que souligne déjà l'adjectif "libératrice" pointé plus haut. BOONE WAHATO mon'IBYA BOLANGA IYOU se compare carrément à Jésus-Christ : "Au début, les Israélites ne pouvaient admettre que Jésus était juif, descendant de David, de Jacob Israël, bien que plus tard, ils l'aient reconnu comme étant celui qu'il disait être, descendant de Jacob Israël". Que dire de plus sinon que l'on n'est plus là dans un esprit scientifique et que la modestie n'est sûrement pas la vertu cardinale de notre auteur !

5) Voici un autre détail déroutant : le "préambule" de ce texte est signé "Itali BOKSHEYA". Qui est cet Itali BOKSHEYA ? La recherche internet sur ces deux noms n'a rien donné. Comme dans le dernier paragraphe de cette articulation du texte, il est écrit "Moi, auteur de cette réforme (...)", il faut bien supposer que c'est bien BOONE WAHATO mon'IBYA BOLANGA IYOU qui écrit et que Itali BOKSHEYA est sans doute un pseudonyme de l'auteur. Au regard des normes de la publication, c'est un procédé on ne peut plus déroutant, extravagant.

6) Nous clôturons ces premiers commentaires sur le texte de BOONE WAHATO mon'IBYA BOLANGA IYOU en anathématisant ce qu'il faut bien appeler son "terrorisme verbal" comparable au terrorisme idéologique de certaines religions : "Sans quoi vous risquez d'avoir du vertige, car c'est du nouveau, réellement nouveau". Avoir du vertige parce que ce qu'il propose est très compliqué ou parce que c'est tellement confus ?

Professeur TEDANGA IPOTA BEMBELA

PERSPECTIVES ET POLITIQUE

Burundi : comment sortir des génocides et des conflits ethnico-politiques qui endeuillent notre peuple ? (I)

Conférence donnée le 28 avril 2012 à l'Auberge de Jeunesse Jacques Brel, Salle Delvaux, Rue de la Sablonnière, 30 à 1000 Bruxelles, lors de la commémoration du 40^{ème} anniversaire du génocide de 1972.

Résumé

À l'occasion de la commémoration du 40^{ème} anniversaire du génocide de 1972, l'auteur revisite l'histoire sanglante de son pays ces 50 dernières années au moment où le Burundi fête également ses 50 ans d'indépendance. Il passe en revue quelques solutions proposées ou mises en route pour sortir de ce cycle infernal et de cette folie meurtrière. Il est convaincu que, tant que l'autorité suprême du pays (hier le Roi, aujourd'hui le Président de la République) disposera de pouvoirs lui permettant de changer ou d'interpréter la Constitution selon son bon vouloir, de se soumettre les pouvoirs législatifs et judiciaires ou de les contourner, il y a risque que le pays renoue encore avec tous les crimes dont il tente péniblement de se sortir. Sans faire du "copier-coller", le système suisse lui semble le meilleur pour permettre à la population burundaise de prendre en main sa destinée grâce à une démocratie exercée de bas en haut, une démocratie directe où le citoyen exerce réellement un contrôle sur ses élus.

Préliminaires

1) De par le titre de mon exposé, vous aurez compris que, pour moi, au terme de l'article II de la Convention du 9 décembre 1948 pour la Prévention et la Répression du crime de Génocide telle qu'adoptée par l'Assemblée Générale des Nations unies, il y a eu plusieurs génocides¹⁹ au Burundi. En effet, faut-il le rappeler, selon cette convention "le génocide s'entend de l'un quelconque des actes ci-après, commis dans l'intention de détruire, en tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux, comme tel :

- a) Meurtre de membres du groupe ;
- b) Atteinte grave à l'intégrité physique ou mentale de membres du groupe ;

¹⁹ Voir notamment L. KAVAKURE, Le génocide de 1965, in "Le conflit burundais I. Les coups des années 60". Éditions du Centre Ubuntu, Genève, septembre 2002, p. 83-114 ; L. KAVAKURE, Le conflit burundais II. La tragédie de 1972. Éditions du Centre Ubuntu, Genève, octobre 2002, 380 p.; R. NTIBAZONKIZA, Au Royaume des seigneurs de la lance. Une approche de la question ethnique au Burundi, Tome 2 – De l'indépendance à nos jours (1962-1992). 365 p. ; B. KIRARANGANYA, La vérité sur le Burundi. Éditions Naaman, Québec, 1977. 110 p. ; R. LEMARCHAND, Génocide sélectif au Burundi. Minority Rights, Rapport n° 20, Londres 1974, 72 ; R. LEMARCHAND, Le génocide de 1972 au Burundi : Les silences de l'Histoire. Floride, avril 2002, 12 p. ; A. BARAMPAMA, Les pratiques génocidaires dans le Burundi post colonial. Genève, 1^{er} mai 1999, 20 p. ; E. NINDORERA, La problématique du génocide et des autres crimes contre l'humanité au Burundi, point de vue. Bujumbura, 14 janvier 1999, 12 p. ; Frodebu, Autopsie d'un État génocidaire, les responsables de l'État dans les violations massives des droits de l'homme de l'indépendance à nos jours. Février 1998, 5 pages + des centaines de pages d'annexes ; CAAB, Burundi : Quand le génocide et des crimes contre l'humanité deviennent un fonds de commerce. Bruxelles, novembre 1999, 32 p. ; M. KAZIRUKANYO, L'opprobre de 1972 au Burundi : 40 ans déjà. Avril 2012, 4 p.

- c) Soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle ;
- d) Mesures visant à entraver les naissances au sein du groupe ;
- e) Transfert forcé d'enfants du groupe à un autre groupe" (Id., p. 15 & 16).

2) Il y a eu aussi plusieurs crimes contre l'humanité, puisque, au terme de l'article 212-01 de la même convention, "Constitue également un crime contre l'humanité et est puni de la réclusion criminelle à perpétuité l'un des actes ci-après commis en exécution d'un plan concerté à l'encontre d'un groupe de population civile dans le cadre d'une attaque généralisée ou systématique :

- 1° L'atteinte volontaire à la vie ;
- 2° L'extermination ;
- 3° La réduction en esclavage ;
- 4° La déportation ou le transfert forcé de population ;
- 5° L'emprisonnement ou toute autre forme de privation grave de liberté physique en violation des dispositions fondamentales du droit international ;
- 6° La torture ;
- 7° Le viol, la prostitution forcée, la grossesse forcée, la stérilisation forcée ou toute autre forme de violence sexuelle de gravité comparable ;
- 8° La persécution de tout groupe ou de toute collectivité identifiable pour des motifs d'ordre politique, racial, national, ethnique, culturel, religieux ou sexiste ou en fonction d'autres critères universellement reconnus comme inadmissibles en droit international ;
- 9° L'arrestation, la détention ou l'enlèvement de personnes, suivis de leur disparition et accompagnés du déni de la reconnaissance de la privation de liberté ou de la dissimulation du sort qui leur est réservé ou de l'endroit où elles se trouvent dans l'intention de les soustraire à la protection de la loi pendant une période prolongée ;
- 10° Les actes de ségrégation commis dans le cadre d'un régime institutionnalisé d'oppression systématique et de domination d'un groupe racial sur tout autre groupe racial ou tous autres groupes raciaux et dans l'intention de maintenir ce régime ;
- 11° Les autres actes inhumains de caractère analogue causant intentionnellement de grandes souffrances ou des atteintes graves à l'intégrité physique ou psychique. Les deux premiers alinéas de l'article 132-23 relatif à la période de sûreté sont applicables aux crimes prévus par le présent article".

3) Par ailleurs, je suis de l'avis de l'ancien ministre burundais des Droits de l'Homme, E. NINDORERA, quand il affirme que depuis 1965, l'histoire du Burundi est jalonnée de massacres à grande échelle qui doivent être qualifiés de "génocides"²⁰.

4) En analysant le comportement de l'ONU et de ce qu'on appelle la Communauté internationale vis-à-vis des crimes commis au Burundi, je ne peux pas m'empêcher de penser au rôle qu'a joué OULD ABDALLAH, ancien Représentant du Secrétaire général de l'ONU au Burundi de 1993 à 1995. Comme l'écrivait Stef VANDENGISTE, "M. ABDALLAH a exprimé ses doutes quant à l'utilité de jouer (...) la carte des droits de l'homme dans un contexte où la communauté internationale visait à obtenir un accord

²⁰ E. NINDORERA, article cité.

entre politiciens et militaires concernant la gestion du pays et ses institutions et l'exercice du pouvoir, et, de cette façon, à promouvoir la stabilité à court terme (...). Tout au long de sa mission au Burundi, du 25 novembre 1993 jusqu'en octobre 1995, certains interlocuteurs nationaux dont il avait besoin pour mener à bien sa mission de dialogue et de cohabitation politique avaient (et ont toujours d'ailleurs) les mains sales. Néanmoins, ils étaient indispensables autour de sa table, et trop insister sur leur poursuite et jugement aurait pu être contre-productif et créer une situation davantage explosive. Suivant la même logique, OULD ABDALLAH a toujours été très réticent face à l'envoi d'observateurs des droits de l'homme. Selon lui, dans le contexte burundais, leurs activités auraient été limitées à faire le constat des violations des droits de l'homme, 'comme de vulgaires manquements au code de la route' (...). Ils auraient banalisé les atteintes aux droits de l'homme. Qui plus est, on ne les aurait pas pris au sérieux. Plutôt que de faire passer tout le monde devant le juge, de l'organisateur du génocide au simple exécutant d'une atteinte à la propriété, M. OULD ABDALLAH a prôné l'approche non-judiciaire de la Commission de Vérité et de réconciliation"²¹.

Je n'attends donc pas la décision de ces instances de qualifier tel crime commis au Burundi de génocide ou de crime contre l'humanité pour le qualifier comme tel, car je sais que leurs "motivations sont souvent caractérisées par les rapports de force et la prééminence des intérêts politiques et économiques"²². Ceci se remarque même dans leurs définitions des Droits de l'Homme qui sont à "géométrie variable" suivant qu'il s'agit de pays ou d'individus puissants ou amis. Il en est aussi de leur justice internationale qui est la justice du vainqueur et qui rappelle la maxime de Jean de LA FONTAINE dans "Les animaux malades de la peste" quand il écrit : "Selon que vous serez puissant ou misérable, les jugements de cour vous rendront blanc ou noir".

5) Je suis aussi convaincu que les conflits violents qui ont endeuillé et continuent d'endeuiller le Burundi ne sont pas qu'ethniques²³. Ils trouvent leur lit dans la conception même et l'exercice du pouvoir. C'est ce que nous rappelle M^{gr} S. NTAMWANA quand il écrit que la guerre au Burundi est essentiellement "une lutte pour le pouvoir politique comme source d'un mieux-être, d'un revenu facile et d'un self-service qui ne reconnaît pas la faim dont souffre l'autre (...). C'est seulement dans un deuxième temps que joue la solidarité familiale, clanique, régionale et ethnique, en renforçant la première cause de la guerre par une crise identitaire la plus primitive, car elle nie la personne humaine". L'affirmation selon laquelle "les Burundi ont très longtemps vécu en paix" paraît pour le moins fautive. Le prélat catholique se demande même si "des événements tragiques aussi pénétrants que les massacres actuellement en cours au Burundi n'ont pas jalonné notre histoire".²⁴

Quelques dates marquées au fer rouge ces 50 dernières années²⁵

1961, 1962, 1965, 1969, 1972, 1988, 1993, 1994-1996, 1997, telles sont quelques dates marquées au fer rouge, à des degrés divers il est vrai, dans les conflits qui ont

²¹ S. VANDEGINSTE, Justice, transition politique et coopération internationale, in Centre d'Étude de la Région des Grands Lacs, l'Afrique des Grands Lacs, Annuaire 1997-1998. Paris, L'Harmattan, 1998, 37 p.

²² Lire notamment GRAB, Scandale d'une enquête de l'ONU au Burundi : une analyse critique du Rapport S119961682 de l'ONU sur le putsch sanglant du 21 octobre 1993. Bruxelles, 2/97, 61 p.

²³ J. NTAMAHUNGIRO, Burundi, le conflit n'est pas d'abord ethnique. Bruxelles, novembre 2002, 13 p.

²⁴ M^{gr} S. NTAMWANA, Au milieu des épines, l'Église face à la crise politico-ethnique au Burundi. Bujumbura, septembre 1995 ; 5 p.

²⁵ En précisant qu'il s'agit uniquement de ces 50 dernières années, nous voulons dire que les génocides et autres crimes ethnico-politiques au Burundi ne datent pas d'hier. Voir notamment l'extermination du clan des Bavubikiro in A. BARAMPAMA, Le problème ethnique dans une société africaine en mutations : le cas du Burundi. Mémoire de licence présenté à la Faculté des Lettres de l'Université de Fribourg (Suisse) pour obtenir le grade de Licencié ès Lettres. Fribourg, 1978, 201 p. (lire pp. 97-98).

déchiré le Burundi entre les Hutu et les Tutsi ces cinquante dernières années.²⁶ Ne pouvant entrer en détails pour chaque crise, j'en rappelle juste l'événement.

13 octobre 1961 : Assassinat du Prince L. RWAGASORE

7-14 janvier 1962 : Assassinat de syndicalistes et d'un bourgmestre hutu

13 décembre 1964. Assassinat de M^{gr} G. GAHIMBARE, 1^{er} évêque hutu

15 janvier 1965. Assassinat du Premier Ministre P. NGENDANDUMWE, Hutu

Octobre 1965 : Génocide contre les Hutu suite à une tentative de coup d'État contre le Roi MWAMBUTSA IV. Le bilan des victimes varie selon les sources entre 2.500 et 50.000

22 décembre 1969 : Exécution sommaire d'une trentaine d'officiers et de politiciens hutu.

29 avril 1972 : Massacre de quelque 1.000 tutsi par des rebelles hutu à Bururi

29 avril 1972 : Assassinat de NTARE V

1972-1973 : Génocide contre les Hutu. Plus de 300.000 morts et un demi-million de réfugiés

Août 1988 : Quelque 25.000 Hutu sont massacrés par l'armée après que des Hutu eurent massacré une centaine de Tutsi suite à des actes de provocation²⁷

21 octobre 1993 : Assassinat du Président M. NDADAYE suivi d'une guerre civile qui fera des milliers de morts dont 72 Hutu tués à l'évêché de Ruyigi et 74 élèves Tutsi brûlés vifs à Kibimba

1994-1996 : Journées villes mortes à Bujumbura organisées par des milices tutsies qui feront de nombreuses victimes hutu

1995 : L'armée massacre des milliers de Hutu dont 430 cadavres furent jetés dans une fosse commune à Kivyuka, en commune Musigati dans la province de Bubanza.

Juillet 1996 : Massacre de 300 Tutsi à Bugendana

30 avril 1997 : Massacre de 40 séminaristes hutu et tutsi de Buta

9 septembre 1996 : Assassinat de M^{gr} J. RUHUNA, Tutsi

2002 : Massacre de plus de 300 Hutu par l'armée à Itaba

13 août 2004 : Massacre de centaines de réfugiés congolais dans le camp de Gatumba

18 septembre 2011 : Massacre de quelque 40 personnes à Gatumba par des hommes armés

Janvier - mai 2011: plus de 300 personnes tuées dans le cadre de l'opération *Safisha* (nettoyage)

13 novembre 2011 : Décapitation de L. BUKURU, militant du MSD. Son corps fut jeté dans une latrine.

Comment en est-on arrivé là ?

Sans vouloir entrer dans les détails, faute de temps, nous pouvons affirmer que l'histoire du Burundi a été souvent chaotique et tissée d'intrigues, d'assassinats, de massacres cycliques à répétition, de génocides. Ces crimes se nourrissent d'idéologies

²⁶ Voir notes 1, 4 et 5.

²⁷ Voir notamment A. NSANZE, Burundi : le passé au présent. La République contre le peuple (1966-1993), p. 158-172. R. NTIBAZONKIZA, op. cit.

racistes²⁸, de mépris de l'autre²⁹ et d'exclusivités mutuelles. Au sein de l'Église catholique également, certains prêtres tutsi refuseront d'obéir à leur évêque uniquement parce qu'il est Hutu³⁰. Même si comparaison n'est pas raison, nous pouvons reprendre pour notre compte ce qu'un prêtre rwandais écrivait pour son pays, je cite : "L'extrémisme tutsi a favorisé le développement de l'extrémisme hutu, chacun se disputant la légitimité historique, chacun faisant du clivage Hutu-Tutsi le cœur de tout débat politique, exploitant sans scrupule les ressorts les plus dangereux de ce discours. Jusqu'aujourd'hui, nous vivons le dos courbé sous le poids de ces idéologies génératrices de violence politique".³¹

Du discours à la folie meurtrière, il n'y a qu'un pas que certains ont franchi allègrement entraînant les exclusions, les injustices de toutes sortes, les génocides et crimes contre l'humanité dont nous avons donné quelques exemples plus haut. D'où ce constat du même prélat catholique : "Nous avons vécu depuis des années un code moral et un credo pragmatique terriblement macabres. Je suis tout seul, donc je suis. J'ai l'armée, donc je suis. Je vole et entasse dans des greniers de famille, de clan, d'ethnie, alors je me développe. Je peux tuer pourvu que je survive par ma fuite ou par mon fusil ".³² On pourrait allonger les citations.

Solutions proposées pour sortir de ces génocides et conflits

1) Solutions cosmétiques

En novembre 2000, sous le titre "Sortir la politique Burundaise d'une marche sur place culturellement codifiée", le Frère E. NTAKARUTIMANA (Prêtre Dominicain) disait ceci : "Depuis 7 ans, le Burundi tourne en rond, embourbé dans des discussions et des dialogues interminables dont chaque étape s'accompagne de nouveaux rebondissements, le couronnement provisoire étant le prélude à une nouvelle crise savamment orchestrée pour couvrir certaines errances (...). Un observateur attentif de la scène socio-politique burundaise ne manquerait pas de dire que nous nous trouvons face à un blocage qui est traditionnel dans la société burundaise. Il s'agit d'un scénario mutant qui ne fait que se prolonger depuis une trentaine d'années en changeant superficiellement de couleur et de vocabulaire. Pendant que les uns disent lutter pour le changement démocratique sans pouvoir s'organiser dans un réseau cohérent et durable avec un leadership fort qui puisse résister à une diversité de sollicitations aussi malignes que déconstructrices, d'autres reviennent à un refrain répétitif depuis des années d'une démocratisation de la société burundaise qui respecte les réalités burundaises couvrant

²⁸ Lire notamment les injures abjectes contre le Président M. NDADAYE avant même sa prestation de serment ou contre le Président S. NTIBANTUNGANYA, in Parti Sahwanya-FRODEBU, La crise d'octobre 1993 ou l'aboutissement tragique du refus de la démocratie au Burundi. Bujumbura, décembre 1994, 411 p.

²⁹ Le député tutsi J.-B. KAYABO a déclaré ainsi cyniquement "*Nta muhutu yigeze atwara. Nopfuma mpfa hako ntwarwa n'Umuhutu. Umwami arabahenda ngo yabahaye Ubuministre, ni ukubagira abanyakazi. Nta maraso y'ugutwara bafise*" (Le Muhutu n'a jamais gouverné. Je préférerais mourir plutôt qu'être gouverné par un Muhutu. Le roi leur jette la poudre aux yeux en leur confiant des ministères. C'est seulement pour en faire des instruments de travail. Ils n'ont pas de sang pour gouverner). Cité par A. BARAMPAMA, Le problème ethnique...., op. cit. p. 85.

³⁰ Voir M^{gr} S. NTAMWANA, Soyons les serviteurs de la vie. Éditions Le Roseau Vert, Bruxelles, 2005, 257 p.

³¹ Abbé A. SIBOMANA, Gardons espoir pour le Rwanda. Entretien avec Laure et DÉGUINE. Paris, Desclée de Brouwer, octobre 1997, p. 145.

³² M^{gr} S. NTAMWANA, Laisse partir mon peuple, Exode 5,1 ou l'exode du Burundi vers la paix. Bujumbura, été 1990, 14 p. (Le texte se trouve aussi dans M^{gr} S. NTAMWANA, Soyons les serviteurs de la vie. Éditions Le Roseau Vert, Bruxelles, 2005, p. 231-245).

ainsi l'impensé d'un discours protecteur de patrimoines acquis. Dans tous les cas, la société burundaise perd la force d'avancer, engendrant des victimes et des désastres "³³.

Effectivement, pendant longtemps, les politiciens burundais se sont contentés d'organiser des colloques, des séminaires, des matches de football, d'imprimer des tee-shirts, pour, affirmaient-ils, résoudre les problèmes qu'ils n'osaient pas désigner nommément comme interethniques. Comme on s'en doute, ces "solutions cosmétiques" ou folkloriques n'ont porté aucun fruit.

2) Solutions politiques

Au niveau politique, les autorités politiques, avec parfois le concours des Églises (spécialement l'Église catholique³⁴) ont mené des négociations qui ont abouti aux résultats suivants :

- Mise sur pied d'un "Gouvernement d'Unité Nationale" (1988)
- Publication d'une "Charte de l'Unité nationale" avec érection d'un monument et confection d'un drapeau portant sur le même thème (1990)
- Publication d'un Rapport sur l'Unité nationale (1992)
- Promulgation d'une Constitution acceptant le principe du multipartisme (1992)
- Organisation des élections présidentielles et législatives de 1993 qui virent la victoire du FRODEBU et de son candidat M. NDADAYE (1^{er} juin 1993)
- Élection d'un "Président qui rassure ???" en la personne de C. NTARYAMIRA, (5 février 1994)
- Signature d'une "Convention de gouvernement" (juin-octobre 1994) qui a permis la "confirmation" de S. NTIBANTUNGANYA à la Présidence de la République (6 avril 1994 au 25 juillet 1996).

Malheureusement, ces solutions n'ont pas arrêté les violences qui se sont même intensifiées de plus belle. Ainsi, avant d'être décapité trois mois à peine après sa mise en place (le 21 octobre 1993), le gouvernement du Président NDADAYE a assisté impuissant aux fameuses journées "villes mortes" organisées spécialement à Bujumbura. La décapitation de ce gouvernement a plongé notre pays dans une guerre civile dont nous ne sommes pas encore complètement sortis. Le Président C. NTARYAMIRA, choisi parce que "rassurant" pour les putschistes, a assisté impuissant aux mêmes violences organisées par des miliciens tutsi encadrés ou protégés par l'armée et les partis à majorité tutsi dits d'opposition. Pour sauver sa peau, le Président S. NTIBANTUNGANYA ira jusqu'à féliciter l'armée qui tuait des civils innocents dans les quartiers à majorité hutue, et ce, malgré la présence de la Mission Internationale d'Observation au Burundi (MIOB) que d'aucuns qualifièrent de "myope". Véritable tenant du pouvoir, le Président BUYOYA retrouvera son fauteuil de Président de la République par son coup d'État du 25 juillet 1996, poste qu'il gardera jusqu'au 29 avril 2003, dans le cadre de l'Accord d'Arusha.

³³ Frère E. NTAKARUTIMANA, Sortir la politique burundaise d'une marche sur place culturellement codifiée. Lelystadt/Hollande, 4 novembre 2000, 4 p.

³⁴ M^{grs} BUDUDIRA et NTAMWANA ont fait partie, en janvier-février 1994, du 'Groupe d'Action pour la Paix et la Sécurité' (GAPS), chargé de remettre sur pied les institutions présidentielles après l'assassinat du Président M. NDADAYE (21 octobre 1993) et du 'Bureau du Forum des Négociations', chargé de remettre en place les mêmes institutions après la mort, le 6 avril 1994, du Président C. NTARYAMIRA.

3) *Solution militaire*

Depuis 1980 (création du Parti pour la Libération du Peuple Hutu - PALIPEHUTU - par R. GAHUTU), des Hutu avaient compris que "le papier ne coupe pas le fer" et ont donc engagé la lutte armée. D'autres groupes armés naissent, dont le Front National de Libération (FNL), le Front de Libération Nationale (FROLINA), le Front de Lutte pour la Démocratie (FROLUDE), le Conseil National pour la Défense de la Démocratie (CNDD) qui donnera naissance au Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Forces de Défense pour la Démocratie (CNDD-FDD). La lutte entre ces groupes armés et l'armée burundaise a abouti à une guerre civile qui a occasionné des milliers de morts, de blessés, d'exilés et la destruction du pays. Ces luttes armées ont contraint les tenants du pouvoir à négocier malgré les protestations de l'aile la plus dure chez les Tutsi qu'on trouve aussi au sein de l'Église catholique³⁵.

4) *Accord d'Arusha du 28 août 2000*

Il aura donc fallu les initiatives de feu Mwalimu J. NYERERE (1922-1999) et de l'ancien Président N. MANDELA pour que les politiciens burundais négocient sérieusement pour la mise en place de nouvelles institutions. Les sujets jugés jusqu'alors tabous (existence des ethnies, monopole du pouvoir, etc.) furent abordés et on y chercha des solutions politiques. La signature de l'Accord d'Arusha du 28 août 2000 a ainsi consacré le partage du pouvoir sur base ethnique (60% pour les Bahutu, 40% pour les Batutsi), avec des arrangements pour coopter les Batwa, ces éternels oubliés, et les femmes. À ce jour, les alternances au sommet du pays se font par voie démocratique (élections), mais la situation qui prévaut depuis les élections de 2010 fait craindre que le pays puisse encore sombrer dans l'horreur.

Ainsi, au moment où nous sommes réunis pour commémorer le 40^{ème} anniversaire du génocide de 1972, et malgré des engagements pris par les politiciens qui nous gouvernent, des citoyens continuent à mourir chaque jour, victimes des attaques de ceux que le pouvoir appelle des "bandits" ou de l'Opération *Safisha* qui, selon des associations de défense des Droits de l'Homme, a fait quelques 300 morts, de juillet à novembre 2011. Et selon l'Association pour la protection des droits humains et des personnes détenues (APRODH), au moins 161 personnes ont été tuées au cours du premier trimestre de cette année 2012. La même association affirme que "cette recrudescence de violences est exécutée à travers un code secret de leurs auteurs qu'il appelle "fais-le à travers le système"³⁶.

Par ailleurs, à en croire les déclarations de ce 23 avril 2012 des ligues des jeunes et des femmes du parti CNDD-FDD, ce parti n'est pas prêt à s'effacer pour une alternance politique. D'après G. KANYANGE, nouvelle présidente élue de la Ligue des femmes du CNDD-FDD, "le principal objectif durant son mandat est de tout faire pour que beaucoup de Burundais adhèrent au parti" et "le CNDD-FDD va régner sur le Burundi éternellement"³⁷. Les mêmes causes produisant les mêmes effets, le spectre d'une nouvelle guerre dénoncé par les associations de défense des Droits de l'Homme et même

³⁵ Abbé G. BAZIRUWISABIYE et autres, Négocier avec les bandes armées n'est ni moralement ni politiquement acceptable. Bujumbura, 19 juin 1996, 10 p.

³⁶ Xinhua, Les violences ont fait plus de 160 morts au premier trimestre 2012. Bujumbura, 22 avril 2012, 1 p.

³⁷ Journal Iwacu, CNDD-FDD : de nouveaux dirigeants à la tête des ligues des jeunes et des femmes. Bujumbura, 23 avril 2012, 2 p.

par la Conférence Épiscopale du Burundi³⁸ plane sur le pays. On sait par ailleurs qu'aujourd'hui, le conflit pour le partage du pouvoir entre les ethnies est en train de se déplacer dans un conflit entre ceux qui sont au pouvoir et ceux qui en sont exclus et "une minorité de très riches" et "une majorité de très pauvres ". Et on sait que la misère fait le lit des génocides et autres crimes crapuleux.

5) Appels à l'érection d'un monument commun et à l'organisation d'un deuil national pour une commémoration commune de toutes les victimes

Dans un article intitulé "Burundi : la crise politico-ethnique et le travail du deuil"³⁹, le Dr S. BARANCIRA, psychiatre, coordonateur de projets pour le Burundi de l'ONG Belge RCN Justice et Démocratie, rappelle que, suite aux violences politico-ethniques qui endeuillent le Burundi depuis si longtemps, "des milliers de familles décimées et de corps de disparus n'ont toujours pas été retrouvés. Les victimes ont été hâtivement enterrées dans des fosses communes⁴⁰, jetées dans des latrines, dans les cours d'eau, dans les marais ou dans la brousse". À propos des fosses communes, lors de la construction de la route Bubanza-Ndora en janvier 2012, la société Sogea Satom a détruit une des fosses communes contenant plus ou moins 430 corps de Hutu massacrés par l'armée en 1995 à Kivyuka, en commune Musigati, dans la Province de Bubanza. Malgré la protestation des associations qui militent en faveur des victimes, les autorités n'ont pas levé le petit doigt⁴¹.

Toujours selon le Dr BARANCIRA, "le Burundi d'aujourd'hui est couvert de charniers disséminés sur l'ensemble du territoire au gré des événements sanglants et des massacres de masse depuis les années 1965 jusqu'à nos jours". Ainsi, des milliers de Burundais n'ont pas pu faire le deuil de leurs morts et enfouissent leurs souffrances "au plus profond de leur être", tentant d'essayer de vivre, mais cela est impossible. En effet, "selon les croyances traditionnelles des Burundi, les esprits des morts laissés sans sépulture sont vindicatifs et reviennent hanter les vivants et provoquer divers malheurs, dont certaines maladies et la folie (...). Les esprits des morts laissés sans sépulture, jetés en pleine nature et livrés aux charognards sont des esprits sauvages. Ils cherchent sans cesse à nuire aux vivants par rancune de n'avoir pas bénéficié de l'intégration sociale dans les rituels funéraires qui fondent l'unité des vivants et des morts et l'immortalité des ancêtres à travers les descendants". "C'est dans ce contexte, continue le Dr BARANCIRA, que l'on peut observer des états dépressifs, des psychoses réactionnelles et des névroses traumatiques qui s'accompagnent de sentiments de culpabilité et de retour des esprits des morts qui crient vengeance sur leurs enfants accusés d'avoir négligé les rituels funéraires". "Nous avons là, dit-il, l'une des principales explications de la maladie mentale en tant que trouble de l'identité dans la culture burundaise".

Par rapport au travail de deuil, il y a néanmoins une différence de taille entre les Tutsi et les Hutu. Comme l'écrit le Centre d'Alerte et de Prévention des Conflits (CENAP), "si les Tutsi n'ont jamais eu de mal à faire le deuil dans leurs familles, pendant longtemps, les Hutu n'avaient même pas le droit de pleurer leurs morts. Ils ont

³⁸ Conférence des Évêques Catholiques du Burundi, Message des évêques catholiques concernant la paix au Burundi. Bujumbura, 8 décembre 2011, 7 p.

³⁹ S. BARANCIRA, Burundi : La crise politico-ethnique et le travail du deuil. RCN Justice et Démocratie, Bujumbura, Bulletin, 4^{ème} trimestre 2005, 4 p.

⁴⁰ Bien que l'Accord d'Arusha recommande l'identification et la protection des fosses communes, rien n'a encore été fait dans ce sens. Les fosses communes les plus citées sont celles de Rumonge, Kamenge, Buterere, Kivyuka, près de la rivière Ruvubu (Gitega).

⁴¹ Journal Iwacu, Condamnation de la destruction par la Sogea Satom de fosses communes contenant plus de 430 corps d'habitants tués par l'armée en 1995. Bujumbura, 16 janvier 2012, 1 p.

dû user d'imagination pour entretenir la mémoire des victimes dans leur coin, notamment par des codes secrets, comme se raser la tête, fermer les boutiques, s'abstenir de fréquenter les débits des boissons ou de se rendre au marché, ne pas prendre de bus ou de taxi, s'absenter du lieu de travail ou de l'école."⁴²

Convaincu qu'aucune initiative de réconciliation ne sera possible tant qu'un deuil national commun ne sera pas organisé au niveau national, puisque les commémorations de deuil à ce jour perpétuent plutôt les divisions, le CENAP mène depuis 2009 une recherche sur les voies et moyens de reconstituer la vérité sur le conflit burundais. Dans ce cadre, il a mis sur pied un Groupe National composé de représentants de toute la société burundaise (autorité, armée, police, partis politiques, universitaires, juges, société civile, journalistes). Celui-ci s'est réuni pour la première fois en mars 2010 et a discuté autour de trois actions relatives à cette recherche de la vérité. Il s'agit de :

- a) Collecter et protéger les traces des événements passés (archives, témoignages)
- b) Localiser les fosses communes pour en faire des lieux de sépulture respectés
- c) Identifier et institutionnaliser la date et le (s) lieu (x) de mémoire collective en faveur de toutes les victimes."⁴³

Poursuivant son travail de réconciliation, le CENAP a organisé en avril et en octobre 2011, des journées de mémoire pour toutes les victimes de 1972 et de 1993, ainsi qu'un travail de rapprochement des associations des victimes "jusqu'alors dispersées dans leurs familles politico-ethniques". De juin à octobre 2011, plusieurs de ces associations ont pris part régulièrement à des réunions d'échanges organisées par le CENAP. Y ont pris part notamment et de façon assidue :

- 1) Association pour la solidarité, le respect et la promotion de la dignité humaine : ASRPDH /Kivyuka
- 2) Association des Veuves et Orphelins pour la Défense de leurs Droits : AVOD
- 3) Association pour la Mémoire et la Protection de l'Humanité contre les Crimes Internationaux : AMEPCI
- 4) Association Lumière du Monde de Buta : ALM Buta
- 5) AC Génocide CIRIMOSO
- 6) Association des rescapés du génocide ARG-Amira /Kibimba
- 7) Association des rescapés de Bugendana
- 8) Association pour la reconstruction et le développement de la commune Ntega : ADEN

Les dites associations ont signé le 6 octobre 2011 un "Mémorandum d'entente des associations des victimes" par lequel elles se sont engagées à défendre toutes les victimes indépendamment de leurs appartenances ethniques, régionales ou idéologiques. Avec l'AMEPCI, le CENAP a également organisé en octobre 2011 un panel radiophonique et un atelier de 2 jours sur le thème : "Massacres d'Octobre 1993 et au-delà : devoir de mémoire et d'introspection". De toutes ces initiatives et échanges sont sorties deux recommandations majeures, à savoir :

⁴² CENAP, Rapport de mise en œuvre des recommandations issues de la recherche sur la thématique : Justice Transitionnelle. Bujumbura, décembre 2011, p. 10.

⁴³ CENAP, idem, p. 3-4.

- a) Ériger un monument pour toutes les victimes
- b) Fixer une date pour la commémoration de toutes les victimes. La date du 21 septembre a été proposée comme "neutre" car il fallait éviter une date considérée respectivement comme commémorant uniquement les Hutu ou les Tutsi.

Ajoutons qu'à ce jour, dans le cadre d'une recherche sur la mémorisation au Burundi commanditée par l'ONG Impunity Watch, on dénombre au Burundi 11 monuments. À savoir :

À Bujumbura :

- 1) le monument du Prince L. RWAGASORE
- 2) le monument de P. NGENDANDUMWE
- 3) le monument du soldat inconnu construit suite à un attentat contre le président MICOMBERO en 1972
- 4) le monument du Président M. NDADAYE et de ses collaborateurs

À Gitega

- 1) le monument de Kibimba
- 2) le monument de Bugendana
- 3) le monument en mémoire de M^{gr} J. RUHUNA
- 4) le monument d'Itaba

À Bururi

le monument de Buta

À Muyinga

le monument en mémoire du gouverneur de province tué en juillet 1994

À Ruyigi

le monument en mémoire des 72 Hutu

Notre souhait est que continue le travail d'identification des fosses communes et que l'érection d'un monument national dédié à toutes les victimes de tous les génocides et de tous les crimes ethnico-politiques puisse aider à réconcilier tous les Burundais et à enterrer définitivement la hache de ces guerres fratricides. Chaque Burundais doit comprendre que le sang qui coule dans les veines de chaque Burundais est rouge, que chaque Burundais a le droit à la vie, et que personne ne peut la lui ôter sous quelque prétexte que ce soit.

Redéfinir les institutions politiques

Pour paraphraser le Président OBAMA, le Burundi a besoin d'institutions fortes et non d'hommes forts. Or, jusqu'aujourd'hui, le Burundi a eu des institutions et des dirigeants qu'on croyait forts mais qui se sont révélés, pour la plupart, des "colosses aux pieds d'argile". En effet, comment expliquer que le Roi MWAMBUTSA IV BANGIRICENGE et son fils NTARE V aient été balayés par le Capitaine MICOMBERO sans qu'ils puissent se défendre ? Le premier mourra à Genève et le

deuxième sera sauvagement assassiné le 29 avril 1972 sans que personne ne lève le petit doigt. Pour une monarchie qu'on croyait de droit divin et devant laquelle tous les citoyens s'inclinaient, cela montre que le mythe s'était beaucoup érodé. Nous ne parlons pas des Présidents M. NDADAYE, C. NTARYAMIRA et S. NTIBANTUNGANYA dont on sait qu'ils n'avaient aucun pouvoir. Une constante qu'on peut relever est que le Roi MWAMBUTSA et les présidents MICOMBERO, BAGAZA et BUYOYA ont fait confectionner des constitutions taillées sur mesure. C'est dire que, au Burundi, les institutions sont au service des autorités au lieu de régenter la conduite de ces dernières. D'où la nécessité d'inverser la tendance et de remettre le pouvoir à l'endroit.

Quand je parle de *Redéfinir les institutions du pays*, cela concerne en premier lieu la fonction la plus haute, à savoir la **Présidence de la République**. Pourquoi ? Parce que je suis personnellement convaincu que tant que cette fonction n'est pas redéfinie et qu'aucun garde-fou réel ne peut résister à la volonté de puissance de la personne qui l'exerce, rien n'empêchera notre pays de replonger dans les horreurs du passé si le Président de la République n'a pas suffisamment de sagesse et d'intelligence, est mal conseillé ou s'entoure d'une clique qui défend ses intérêts au lieu des intérêts supérieurs de la nation.

J'ai du reste retrouvé la même préoccupation chez un certain P. MWAKU dans son article intitulé "Si on abolissait la fonction de Président de la République en Afrique"⁴⁴. On y lit notamment ceci : "La fonction de Président de la République en Afrique (comme dans d'autres coins du monde) est la source de la grande misère dont souffrent les populations. Après des décennies d'indépendance, ignorant en toute connaissance la constitution, loi suprême garante de toute nation moderne, beaucoup de Présidents africains ont oublié et oublient encore la mission de bien public et ceux qui les avaient conduits à cette fonction suprême. Le pays devient leur "havre personnel" où ils peuvent faire ce qui leur semble bon. Ils relèguent leurs populations dans un dénuement total où règnent en maître la spoliation des biens publics et privés, le gaspillage des deniers publics, la corruption et finalement la répression comme ultime arme fatale contre quiconque conteste son pouvoir. Élus ou plutôt mal élus à cette fonction et aidés par des partisans sans scrupule, ne voyant que leurs intérêts propres, ils se sont attelés en bons dictateurs à la trahison des attentes du peuple et à la confiscation de tous les pouvoirs". Pour se prémunir de la tentation de la confiscation des pouvoirs aux mains d'un seul homme, l'auteur propose "un système de coalition qui contraindrait à des ajustements politiques réalistes pour cristalliser l'expression du vote populaire et non une prise de pouvoir massive sans véritable contre pouvoir".

Dans le cas de notre pays, j'entends déjà la clameur de certains qu'il s'agit là de blasphème. À ceux-là, je vais rappeler tout simplement que le Burundi a déjà connu des changements qu'on n'aurait jamais imaginés et qui ont semblé aux tenants du pouvoir d'alors comme de véritables tsunamis. À savoir le renversement de la monarchie et la proclamation de la République et l'élection du premier Hutu à la magistrature suprême, en la personne de M. NDADAYE⁴⁵.

(à suivre)

Joseph NTAMAHUNGIRO

⁴⁴ P. MWAKU, Si on abolissait la fonction de Président de la République en Afrique, in CongoForum, Bruxelles, 23 février 2012, 2 p.

⁴⁵ Pour comprendre le bouleversement que ces annonces ont provoqué dans la tête de certains, voir notamment, Frodebu, La crise d'octobre 1993 ou l'aboutissement tragique du refus de la démocratie au Burundi, op. cit.

Pourquoi commémorer ?

NDLR : les propos qui suivent ont été tenus dans les mêmes circonstances que celles évoquées au début du texte précédent.

Nous sommes venus parce qu'il est de notre devoir de faire mémoire. Notre patrie a été gravement meurtrie par ce qu'on appelle "pudiquement" les événements. Or ce n'étaient pas des événements ordinaires, c'était l'innommable, "ikiza", le crime des crimes, le génocide. Curieux, tout de même. Partout où l'on a commis un génocide, il a fallu batailler pour faire admettre l'évidence. Voilà la question burundaise.

Il est capital, pour nous Burundais, que ce génocide soit reconnu.

D'une part, on ne peut tourner la page sans porter préjudice aux nombreuses familles des victimes, qui n'ont jamais eu la liberté de faire le deuil, qui n'ont jamais pu panser leurs plaies encore béantes, qui se sentent frustrées et humiliées à jamais.

D'autre part, on ne peut maintenir des milliers de victimes dans l'opprobre où les criminels les ont enfermés, leur refusant une sépulture digne, les cataloguant comme ennemis de la patrie et interdisant toute action visant à réhabiliter leur mémoire.

La reconnaissance de ce génocide passe par le devoir de mémoire. On le sait, le négationnisme puise sa force dans le silence des témoins qui, pour une raison ou une autre, choisissent de se taire et de fermer les yeux. Je n'en citerai que deux.

La première raison, celle qui révolte par sa violence, est l'interdiction de parler des victimes. La propagande officielle du régime criminel les avait réduites à l'état d'animaux nuisibles à la société, et donc à abattre, "twa mujeri", à l'état de monstres sanguinaires à pourchasser, "ba mpemayuzuye", à l'état d'ennemi public à éradiquer.

Dans ce climat de terreur, personne n'osait se réclamer de la famille des suppliciés. Les enfants, quand ils parvenaient à comprendre le martyre qu'on avait fait subir à leurs pères, devaient étouffer leurs sanglots, "avalier" leurs larmes et cacher leur chagrin sous peine de se voir sévèrement sanctionnés. L'interdiction a eu sur les consciences un tel impact qu'encore aujourd'hui, elle est tacite mais toujours efficace.

Deux articles ont même été diffusés l'an dernier au mois d'avril pour fustiger ceux qui osaient commémorer. Le premier brandissait l'interdit que le régime criminel a toujours asséné aux descendants des victimes. Il menaçait de s'en prendre à ceux qui iraient manifester dans la rue contre le génocide commis sur les Hutu. Le second injurait carrément les Hutu jugés à leur tour de génocidaires récidivistes. Pour couronner le tout, l'opération était couverte par le site "tutsi.org". C'est dire combien le négationnisme est enraciné dans les cercles proches des vieux criminels.

La deuxième raison est que le Murundi a une conception de l'histoire plutôt biaisée. Vous évoquez des crimes atroces et on vous rétorque spontanément : "Agapfuye kabazwa ivu" - "le mort déjà en terre n'intéresse plus personne". Ou alors, on vous prie de cesser d'indisposer les gens avec vos histoires macabres : "Nta kuzura akaboze" - Ne déterre pas ce qui est pourri". Et les moralistes finissent par vous convaincre que la meilleure attitude, c'est une amnésie volontaire : "Intibagira ntibana" - "Il faut oublier afin de permettre le vivre ensemble". Par convention, on préfère donc se taire pour ne pas paraître importun ou agressif. C'est le politiquement correct du Murundi, diplomate de par sa nature, réservé de par sa culture. Peu importe si l'on fait semblant que tout va bien et qu'on oublie

après qu'étouffer la douleur n'est pas soigner la maladie et qu'un génocide, ça laisse de profondes blessures, et pour des générations.

La première raison tient du système politique, la dictature, qui se nourrit de génocides et exerce d'énormes pressions sur ses subordonnés. Tout le monde devient complice, les victimes autant que les acteurs. Les seuls hommes libres, dans ce jeu, ce sont ceux qui tirent les ficelles, - comble de l'injustice - les bénéficiaires du système, les vrais génocidaires.

La deuxième raison tient d'une culture où ce sont les apparences qui comptent, et où chacun donne l'impression que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes. "Bite? Ni amahoro".- Comment ça va ? C'est la paix", vous répondra-t-on invariablement, alors qu'on pavoise sur des fosses communes ou qu'on a la trouille au ventre. Si aucune voix ne s'élève pour crier stop, trop c'est trop, le cycle se renouvelle au fil des années, sans états d'âme. Voilà le climat qui a prévalu dans notre cher Burundi, devenu, ces quatre dernières décennies, la "caserne" des hommes sans cœur.

Le devoir de mémoire est un travail de libération qu'il importe d'accomplir en faveur des uns et des autres. Il permet aux criminels de mesurer la gravité de leurs crimes et de s'amender. Il donne aux rescapés de guérir de leurs traumatismes. Il dessille les yeux aux complices qui se désolidarisent de toute entreprise criminelle.

Je rêve d'un Burundi où les Hutu et les Tutsi se retrouveront ensemble pour commémorer. Pour ce faire, il n'y a pas de négociations à organiser, pas de décrets à respecter, pas de permission à attendre, même pas d'invitations à lancer. Chacun se laissera guider par son sens d'humanisme comme cela se pratique sur nos collines quand le voisin est en deuil. Cette sensibilité citoyenne sera la première véritable victoire sur le génocide. Car, c'est par la compassion qu'on se relève du crime des crimes et non par des accords âprement négociés. C'est en puisant au plus profond de nous-mêmes cette capacité de nous émouvoir que nous grandissons en humanité et tournons le dos aux violences. C'est en renversant le mur que les idéologies criminelles avaient érigé entre "nous" et "les autres" que nous découvrons qu'en face, nous n'avons pas affaire à des sauvages mais à nos propres semblables. Le jour où vous découvrirez que l'autre peut souffrir comme vous, et que vous aussi vous pourriez vous retrouver dans sa situation déplorable, alors vous aurez gagné un frère, vous aurez brisé les chaînes du génocide.

Commémorer, ce n'est pas cultiver la vengeance. Commémorer, ce n'est pas répandre des discours incendiaires. Commémorer, ce n'est ni séparer ni diviser les gens. Commémorer n'a rien de criminel. **C'est tout simplement un devoir pour tout homme qui a encore du cœur.** Et cela fait peur aux auteurs du génocide. Car c'est le début de la révolution. C'est la clé du "plus jamais ça". C'est la porte de la réconciliation.

Abbé Daniel NAHIMANA
Prêtre de la Diaspora burundaise

À TRAVERS LIVRES ET REVUES

1) **M. J. DUGUÉ, D. PESCHE, J.F. LE COQ, *Appuyer les organisations de producteurs.*** – Éditions Quae, CTA, Presses agronomiques de Gembloux, collection agricultures tropicales en poche. 145 pages.

Ce guide pratique qui fait partie d'une série d'ouvrages destinés aux producteurs, aux conseillers agricoles, aux chercheurs, aux agents de développement

rural est donc consacré à l'appui aux organisations de producteurs (OP). Celles-ci sont de plus en plus actives dans les pays en développement et si l'ouvrage fait principalement référence à ce qui se passe en Afrique, il ne néglige pas pour autant de faire mention des mêmes phénomènes en Asie ou en Amérique du sud par exemple.

Les Organisations de Producteurs sont nombreuses et diverses et leur rôle est essentiel dans le développement. Mais elles ne disposent pas toujours des capacités et des moyens pour remplir ce rôle avec toute l'efficacité souhaitable. Cet ouvrage répond donc à un souci de proposer un cadre général et cohérent de réflexion et de fournir des clés pour agir plus efficacement.

Les auteurs se posent d'abord la question de savoir d'où viennent ces OP et du rôle qu'elles sont censées jouer. Ils étudient ensuite comment ces organisations sont structurées, quels plans d'action elles suivent et comment elles gèrent leurs finances, leur personnel, leur communication, la formation de leurs membres, etc.

Dans une 3^{ème} partie, sont alors examinés les partenariats que les OP peuvent développer, leur participation éventuelle aux politiques publiques, nationales et supranationales et enfin les pistes d'avenir qui peuvent être envisagées à court, moyen et long terme pour les rendre encore plus performantes dans le sens du développement des sociétés au sein desquelles elles évoluent. Quelles OP veut-on appuyer, autour de quelles grandes fonctions, quelles actions mettre en œuvre, quels moyens mobiliser, autant de questions qui restent ouvertes à la fin de l'ouvrage et sur lesquelles les auteurs désirent attirer l'attention des lecteurs intéressés.

Signalons une bibliographie abondante accompagnée de sites internet de référence et une série d'encadrés exemplatifs qui enlèvent à ce plaidoyer ce qu'il pourrait avoir de simplement théorique pour le rendre concret, vivant et d'une lecture agréable même pour le non initié.

E. VAN SEVENANT

2) J.-B. MURAIRI MITIMA, *Le festin des vautours*. Mémoires d'un Ambassadeur congolais. Lille, éditions Sources du Nil, mars 2012. Collection "Mémoire collective". 540 pages.

NDLR : Parmi les autres publications de l'auteur, on peut citer :

- *Les Bahunde aux pieds des Volcans Virunga. Histoire et culture. Paris, éditions L'Harmattan, 2005. 318 p.*
- *Cent ans de guerres à l'Est du Congo-Kinshasa (1895-1998). Kinshasa, éditions Yira, 2000*
- *Le diamant de l'orphelin (roman). Bruxelles, éditions Mabiki, 2004*

Comment et où situer ce livre ? C'est un travail de mémoire et un clin d'œil aux générations futures. À l'âge de 70 - 75 ans, ce n'est que normal que "*le grand père raconte*", comme on dit. Cependant il ne s'agit pas d'historiettes. Pour moi, c'est plutôt une profession de foi. Un acte de foi en la concrétisation des promesses, c'est-à-dire de toutes ces potentialités presque illimitées d'un pays béni. D'un pays qui a, dès lors, le devoir adulte de 'Réponse à la vie' c'est-à-dire s'épanouir, se développer, montrer le chemin et faire profiter aux autres (pays amis et voisins mais respectueux) les bénéfices de sa grandeur, de son opulence. Tout cela, tout en restant

jaloux de sa souveraineté nationale, de son intégrité territoriale et de l'intangibilité de ses frontières.

Si les trois parties du livre semblent si différentes, ce n'est là qu'un effet d'optique. Car le tout commence par la mise en échec d'une série de guerres d'agression. Et il termine par l'invitation à une autre mise en échec des agressions diverses de la part de ces vautours qui s'y invitent sans vergogne et s'y livrent à un sinistre festin. Le tout avec un terrible piège : la naïveté ou la complicité d'une certaine classe des Congolais, à commencer par les pseudo-intellectuels.

Voici donc les trois parties comportant respectivement cinq, cinq et huit chapitres.

La première partie 'Sur les chemins du Kivu' intéresserait davantage, c'est vrai, les fils et/ou connaisseurs du Kivu. Ils y revivront des réalités de leur enfance qu'ils tiennent absolument à conserver. La citation des noms des notables traditionnels (chefs des clans) de certains villages est voulue : c'est pour défier les brouilleurs de l'Histoire, des noms et des dossiers. La deuxième partie conte l'épopée du Fleuve Congo et invite les Congolais à l'imiter dans l'œuvre d'édification de la Nation congolaise. La troisième partie chante les merveilles de la rencontre entre pays, peuples et Nations.

Le lecteur attentif y verra, dès le début, le récit et l'éloge du brassage et de l'intégration progressive des groupes de Congolais à chacune des étapes rapportées par l'auteur. Dès le début, lorsque les jeunes candidats élèves Bahunde sont invités à mordre dans les cordages du pont ouvrant leur entrée chez leurs voisins Banyanga, c'est le premier pas vers le brassage. Ce processus s'amplifiera chaque fois qu'un petit groupe trouvera dans sa nouvelle école, notamment au niveau de l'école secondaire, des natifs des régions toujours plus éloignées. Le point d'orgue sera, sans aucun doute, la rencontre, '*le ralliement*' à l'Université, comme son étymologie l'indique si bien qui rime avec '*universalité*'.

Quoi de plus logique, dès lors, que tous ceux qui ont été forgés dans le même moule, travaillent ensemble à la réalisation de ce modèle d'unité et de grandeur initié, quelques centaines de millions d'années plus tôt, par le majestueux Fleuve Congo. Tout le reste devrait être facile pour eux et pour les autres lecteurs. C'est le récit d'un observateur, qui, à chaque étape, compare les éléments socioculturels qui opposent, ou mieux, rapprochent les habitants des différents continents.

Les lecteurs y trouveront, sans aucun doute, des failles et des lacunes. Mais l'auteur implore leur compréhension et leur demande d'y voir avant tout une volonté de contribuer, par son petit chapitre, à l'édification de l'histoire et l'étude de l'Humanité dont les parties rassemblent plus qu'elles ne divisent. Une volonté, aussi, de laisser aux générations futures des traces indélébiles de la vie qui était, ou est la nôtre dans le concert des Nations. L'histoire et la vie de "ceux qui, comme chantait A. CÉSAIRE, n'ont inventé ni la poudre ni l'électricité ; mais sans qui le monde ne serait pas monde".

(.....)

J.-B. MURAIRI MITIMA

In memoriam : Le Père Georges DEFOUR (30/12/1913-21/08/2012)

Le Père Georges DEFOUR, Missionnaire d'Afrique (Père Blanc), a consacré plus de 60 ans de sa vie à travailler comme missionnaire en RD Congo. Décrit par ses confrères comme un apôtre infatigable et un grand voyageur, il a dépensé ses énergies à éduquer la jeunesse, non seulement congolaise, mais aussi africaine, à travers ses écrits et le Mouvement de Jeunesse Xavéri dont il est le fondateur. Grand écrivain, il a rédigé plus de 100 ouvrages.

Georges DEFOUR est né à Verviers le 30 décembre 1913. Après une année d'humanités modernes dans un pensionnat laïc à Dolhain, il passe aux gréco-latines chez les Jésuites à Verviers, au collège Saint François-Xavier. Georges s'y donne corps et âme au scoutisme. En 1932, il entre en philosophie à Boechout et poursuit l'année suivante à Glimes. Après le noviciat à Maison-Carrée (1934-1935), il fait ses études de théologie à Heverlee, où il est ordonné prêtre le 30 avril 1939. En 1942, il termine à Louvain une licence en Sciences Pédagogiques avec grande distinction et une candidature en droit avec distinction. Première nomination : professeur de philosophie à Thy-le-Château, de 1942 à 1945. En 1945, il devient aumônier de l'A.E.P. (Aide aux Enfants du Pays) en Belgique francophone. Pour son engagement pendant la guerre, entre autres l'organisation d'un poste régional de secours aux sinistrés, il recevra, le 6 février 1950, la Médaille de la Résistance et la Médaille Commémorative de la guerre 1940-1945.

Le 11 mai 1946, Georges s'envole pour le Kivu. Il est nommé professeur à l'École Normale de Nyangezi et responsable de l'École des Mulâtres. En août 1947, il est nommé directeur-inspecteur de l'Enseignement pour l'Archidiocèse de Bukavu. Il fonde et dirige le Centre Pédagogique (édition de livres scolaires, d'une revue pour les enseignants, élaboration de programmes, fabrication de matériel didactique...). Le père HELLEMANS, supérieur régional, écrit : "Inspecte deux fois par an les écoles et y met le temps. A le souci de promouvoir l'éducation chrétienne dans les écoles. Ses publications ont du succès en dehors du Vicariat". Quelques années plus tard, en 1958, Georges sera distingué de la Médaille d'Or de l'Ordre Royal du Lion,

pour 12 ans de direction des écoles au Kivu...

En septembre 1952, il fonde le Mouvement XAVERI, sans aucun doute l'œuvre de sa vie. Pour tout ce qui regarde les structures, ce mouvement, que Georges veut profondément africain, s'inspire du scoutisme ; pour l'esprit du mouvement et sa spiritualité, Georges s'est plutôt laissé guider par les Cœurs Vaillants / Âmes Vaillantes et la Croisade Eucharistique. Plus tard, quand le mouvement comprendra des membres adultes, Georges s'inspirera aussi de la JOC. Le nom du patron choisi – Saint François-Xavier – souligne le caractère apostolique du Mouvement. En 1955, M^{gr} VAN STEENE considère les Xavéris comme le mouvement de jeunesse officiel du diocèse. À partir de 1957, Georges peut se consacrer à temps plein au Mouvement. Il compose, édite et diffuse 61 manuels pour les responsables, publie la revue Jeunesse Africaine, le journal Hodari... Il fait plusieurs voyages d'étude dans d'autres pays d'Afrique. Vers la fin des années 50, le Mouvement s'est répandu dans la plupart des diocèses du Congo. En 1960, le mouvement comptait 35.000 membre au Congo. Il se répandra dans 14 autres pays d'Afrique. En mai 1966, Georges fonde le Centre BANDARI pour la formation des cadres de jeunes. Il compose et édite un cours par correspondance, sur le plan national et international, pour la formation systématique des responsables de groupes de jeunes.

En 1974, Georges est chargé de cours en psychologie appliquée à l'Institut Supérieur de Sciences Sociales (ISES) de Bukavu. En 1976, s'y ajoute le cours de l'histoire des religions à l'Institut Supérieur Pédagogique de Bukavu (ISP). Il publiera son cours sur la religion traditionnelle africaine. Cette même année, il devient Chevalier de l'Ordre de la Couronne pour

les 30 ans de participation à l'œuvre d'enseignement et d'éducation en Afrique Centrale. En août 1977, Georges est nommé Secrétaire Académique, chargé de transformer l'ISES en Institut de Développement Rural (ISDR). Il est élu membre de la Société des Africanistes de Paris (1977), fonde, au sein de l'ISDR, le Centre d'Études et d'Expérimentation des Technologies Appropriées, CEETA (1980) et la Ferme Expérimentale du Gai Lapin (1982), devient membre de l'International African Institute de Londres (1980), s'intéresse à l'agroforesterie, est nommé membre du Bureau Régional pour la Protection de l'Enfance et de la Jeunesse au Kivu, fait un long voyage d'étude aux États-Unis (1984), fonde, à l'ISDR, l'Atelier de Production des Technologies Appropriées, ATEPRO (1985).

Le 10 juillet 1986, il réussit avec distinction, à l'âge de 73 ans, son doctorat en pédagogie à l'Université de Kisangani. Le 1^{er} novembre 1986, il est nommé Secrétaire Général Académique de l'ISDR, fonction qu'il occupera jusqu'en 1994. En 1987, il publie "Pour une pédagogie du milieu intégral", ouvrage de 488 pages, détaillant entre autres une pédagogie pour un institut supérieur de développement rural. Il est promu, en avril 1988, Officier de l'Ordre de la Couronne. Il assure les cours suivants en 1^{ère} et 2^{ème} licences à l'ISDR : analyse critique des théories du développement rural ; recherche-action ; anthropologie africaine et développement rural ; andragogie et développement rural. En 1990, il publie "Cinq mille proverbes africains pour la Loi des hommes nouveaux" (312 pages). Il multiplie les voyages d'étude : Indonésie (1990), Égypte (1991), Chine (1991), Inde et Népal (1992), Thaïlande (1993), au Sri Lanka (1994), Hong-Kong, Taïwan et Corée du Sud (1996)...

En mai 1993, il lance une étude expérimentale portant sur 500 plantes médicinales et vétérinaires du Bushi dont il publiera les résultats en 1995. En mars 1994, il fonde le CERDAF (Centre de Recherche et de Documentation Africaine),

qui publie depuis 1998 et jusqu'à nos jours la revue trimestrielle "Recherches africaines. L'Afrique et son vécu". En juin 1994, il publie "Le développement rural en Afrique Centrale. Théories et essai d'analyse critique" (350 pages).

À partir de 1999, Georges donne un cours sur la Religion traditionnelle africaine à notre premier Cycle de la Ruzizi. En 2000, son cours portera sur Vie religieuse et Culture africaine. Il publie *Bulikoko*, un recueil de chants offerts aux jeunes. Le 30 avril, il fête ses 60 ans de sacerdoce, dont 53 vécus au Kivu. Il publie un cours d'andragogie, orientations de base d'un accompagnement à l'autoformation des groupes d'adultes. À l'occasion du jubilé d'or du Mouvement Xavéri en décembre 2002, Georges effectue plusieurs voyages-mission au service du Mouvement Xavéri : Burundi, Ouganda, Rwanda, Kinshasa et Kisangani. Le 30 décembre 2003, l'archevêque de Bukavu remet solennellement à Georges, au nom du Souverain Pontife, la décoration *Pro Ecclesia et Pontifice*. En mars 2007, Georges publie son dernier ouvrage "Les symboles africains dans la vie et le message chrétien" (151 pages), le 106^{ème} livre du même auteur.

La vie trépidante et mouvementée de cet apôtre infatigable et du grand voyageur curieux de tout s'arrête d'un coup et brutalement. Le 5 mai 2007, préparant ses valises pour venir en congé en Belgique, il fait une chute malencontreuse. Rapatrié d'urgence, il passera 5 mois interminables à la Clinique Saint-Michel à Bruxelles. Le 4 octobre, il peut enfin s'installer à la Maison de Repos et de Soin Saint-Joseph à Liège, où il retrouve d'autres confrères. Mais il ne sera plus jamais le Georges d'avant, plein de vie et d'esprit. Quelque chose s'est cassé. Il revivait, certes, quand des Xavéris lui rendaient visite ou quand on évoquait devant lui des épisodes vécus à Bukavu, mais il retombait aussitôt dans un état déprimé, plutôt négatif, malheureux, aggravé par le fait que les derniers mois il n'était plus capable de se faire comprendre.

Jef VLEUGELS

